

GUILLAUME BRIÇONNET au Clergé de son Diocèse.
De Meaux, 15 octobre 1523.

Toussaints Du Plessis. op. cit. II. 559.

(TRADUIT DU LATIN.)

SOMMAIRE. Decret synodal contre ceux qui, *abusant de l'Évangile*, nient le Purgatoire et l'invocation des Saints.

GUILLAUME à tous et chacun des curés, vicaires, sous-vicaires, et autres prêtres de notre dépendance, salut dans le Seigneur !

La vérité a prédit que, dans les derniers jours, il ne manquerait pas de chiens et de mauvais ouvriers plus attachés à leur ventre, à leur gloire et à leur gain qu'à la piété, et qui, par des accusations mensongères déchireraient les gens de bien, en faisant tourner au profit de leurs propres convoitises l'honneur et la gloire de Dieu. Le Dieu très-bon, duquel nous tenons le vouloir, le pouvoir et le faire, sait combien *nous avons eu à cœur de nourrir de la vérité évangélique le troupeau qui nous est confié* et de faire en sorte qu'aucune semence étrangère ne fût mêlée au pur froment. On sait à combien de vexations, d'attaques et d'injures nous avons pour cela même été en butte depuis un grand nombre d'années¹ ; mais, ne nous proposant d'autre but que l'honneur de Dieu, nous n'avons jusques à présent tenu aucun compte de la perte de notre honneur et de notre réputation, si toutefois cette perte existe pour celui « à qui le monde doit être crucifié. »

¹ Jean Lermite, secrétaire de Briçonnet, loue « son invincible patience à supporter les insolences et rebellions » des curés de son diocèse qu'il voulait contraindre à remplir leurs devoirs. Mais la plupart des tracasseries qu'il eut à subir lui vinrent des Cordeliers, auxquels il avait dû interdire la prédication dans un grand nombre de paroisses. Périon rapporte qu'en 1521, à la fin de juillet, « Denis Briçonnet fit un voyage à Paris, à l'occasion de son frère Guillaume ... que quelques uns avoient pour lors injustement et calomnieusement traversé. » (Bretonneau, op. cit. p. 165, 169 et 236. Voyez aussi le N° 20, note 3, et le N° 36, note 4.)

Cependant, tandis que le Seigneur ne délaissait point son œuvre et que la parole évangélique faisait des progrès, quelques personnes, abusant de l'Évangile et le tournant à leur propre sens, afin que le peuple qui y avait pris goût fût gagné par l'appât de la nouveauté, et se prononçât en leur faveur, ont osé prétendre et prêcher, au mépris de la vérité évangélique, que le Purgatoire n'existe pas, et que, par conséquent, il ne faut pas prier pour les morts, ni invoquer la très-sainte vierge Marie et les Saints². Comme ces personnes avaient été appelées à partager nos soins pastoraux³, et qu'elles ont pu, par leur venin pestilentiel, infecter les oreilles pieuses des brebis qui nous sont confiées, nous vous enjoignons à tous et chacun, de la manière la plus expresse, de revenir maintes et maintes fois, dans vos prônes, sur ce sujet, et d'engager votre

² Dans le nombre de ceux auxquels pouvait s'appliquer cette censure, se trouvait *Le Ferre*, qui, s'il n'avait pas attaqué ouvertement l'invocation des Saints, en avait néanmoins parlé comme d'une pratique inutile et même nuisible à la vraie piété. (V. le N° 25, n. 8, la p. 93, au haut, et la lettre du 2 avril 1524, note 5.) Et cependant *Briçonnet* l'avait élu six mois auparavant (1^{er} mai 1523) pour son vicaire général *au spirituel!* Mais voici un autre sujet de surprise : Le même prélat qui prononce l'anathème contre la doctrine de *Luther* (N° 77) éprouvait une grande estime pour la personne et les écrits d'*Æcolampade*, et nous le verrons bientôt prendre une résolution importante, sur le conseil de ce réformateur. (V. ci-dessous les lettres du 6 juillet 1524.)

Ces contradictions de *Briçonnet* ont donné lieu à des jugements très-opposés. Plusieurs historiens catholiques, tout en déplorant la simplicité et l'excessive confiance dont il fit d'abord preuve, admettent cependant qu'il fut sincère dans son opposition tardive aux nouvelles doctrines. La plus ancienne chronique protestante, suivie par Théodore de Bèze (*Hist. ecclés.* I, 5) et par tous les historiens réformés, soutient, au contraire, que *Briçonnet* céda à l'intimidation. Il serait devenu persécuteur, pour éviter la persécution qui le menaçait. (Voyez la note 4.)

³ Le 12 avril de la même année 1523, *Briçonnet* avait déjà interdit la chaire à quelques-uns de ceux « qu'il avait chargés de répandre à sa place la parole de Dieu dans son troupeau. » Voyez *Toussaints Du Plessis*, op. cit. II, 557. « Quum ab ultima Synodo nostra commiserimus per litteras nostras quamplures, qui nostro gregi verbum Dei vice nostra disseminarent, intellexerimusque, nonnullos, quæ Dei sunt non sincere ac pure, licet speciem pietatis præ se ferentes,.... temperare, sed adulterare tenore præsentium districte præcipimus mandamusque nos omnes et singulos antea per nos commissos ex nunc revocasse, inhibentes præfatis Curatis et Vicariis, ne eorum quempiam quovis exquisito colore ad Prædicationis munia recipiant nisi expressum super hoc a nobis aliud mandatum habuerint. »

troupeau à faire pour les morts des oraisons pieuses, à croire à l'existence du Purgatoire, et à invoquer la très-sainte vierge Marie et les Saints, en répétant souvent à cet effet les litanies. S'il arrivait que quelques-uns se permissent de prêcher, affirmer et inculquer le contraire, et embrassaient les sus-dites hérésies ou d'autres erreurs, vous aurez à les citer immédiatement devant nous et vous leur interdirez de continuer à évangéliser votre troupeau.

Donné en notre synode de Meaux, le 15 d'octobre 1523⁴.

⁴ On n'a pas mis en doute jusqu'à présent l'authenticité des décrets synodaux signés par Briçonnet le 15 octobre 1523, ni de celui qu'il publia le 13 décembre suivant (V. plus loin). Mais leur date semble infirmée par un passage de la chronique protestante mentionnée dans la note 2, et qui a pour auteur *Antoine Froment*. Voici comment elle s'exprime :

« Estant aux estudes à Paris, *Farel* avec *Jaques Faber Stapulensis*, *Gérard Rufus* et *Michel Arande*, natif auprès de Tournay en Picardie, furent contraincts de s'enfuir et retirer à *Meaux* en Brie, estants persécutéz pour la doctrine de l'Évangile. Cecy advint l'an 1524. L'Évesque de Meaux, nommé *Brissonnet*, les receut et logea en sa maison, car il avoit cognoissance des abus de la Papauté et quelque goust de la vérité de l'Évangile, laquelle lors luy-mesme preschoit et faisoit prescher par son Évesché, tellement qu'il avoit le bruit d'estre l'un des plus grands *Luthériens* du Royaume de France. Cecy fust la cause par laquelle *Farel* et ses compagnons se retirèrent à Meaux. Advint que le Roy *François* ou ses gouverneurs, à la sollicitation des docteurs de *Sorbonne*, dressèrent persécution contre ceux de Meaux, dont plusieurs furent constituéz prisonniers, et finalement plusieurs en souffrirent constamment la mort. Cest Évesque *Brissonnet*, craignant perdre son Évesché et sa vie, changea sa robe et devint persécuteur de ceux qu'il avoit auparavant enseignéz, et les sollicitoit à se desdire et à suivre la doctrine qu'avoient suivie leurs prédessesseurs. Autresfois, en leur preschant l'Évangile, il leur avoit dit, comme saint Paul escript aux Gallates, que sy luy-mesme ou un Ange du ciel leur preschoit autre doctrine que celle qu'il leur preschoit, qu'ils ne [le] receussent pas. Laquelle chose luy fut objetée par ceux qu'il taschoit à faire revolter, et luy dirent qu'ils croyoyent ce que lors il leur avoit dit.... Quelque temps après, ce malheureux Évesque quita son Évesché, estant pressé par un remord de conscience; plus ne peut-on sçavoir de sa vie, sinon qu'aucuns affirment qu'il mourut comme désespéré. C'est un merveilleux exemple de l'horrible jugement de Dieu contre ceux qui persécutent la vérité, après l'avoir cogneue ... » (Fragment à la suite de la Vie de *Farel*. Manuscrit de la Bibliothèque publique de Genève, vol. n° 147.) Froment est inexact quand il dit que Le Fèvre et ses disciples se réfugièrent chez Briçonnet en 1524; mais de l'ensemble de son récit il paraît résulter, que « l'apostasie » de cet évêque aurait eu lieu seulement à la suite des premières arrestations opérées à Meaux par l'ordre du Parlement, c'est-à-dire depuis le mois de juillet 1524.

79

[LE FÈVRE D'ÉTAPLES] à tous Chrétiens et Chrétiennes.
(6 novembre 1523.)

En tête de la deuxième partie de sa traduction du Nouveau Testament. Paris, Simon de Colines, 1523, petit in-8°¹.

SOMMAIRE. Ceux que Dieu attire desirent naturellement connaître la sainte Écriture. Charles VIII voulut la lire en français. *Les premières princesses de ce royaume* ont aussi désiré, pour elles-mêmes et pour tout le peuple, qu'il se fit une traduction complète du Nouveau Testament. Portrait de l'apôtre St. Paul. Résumé des épîtres de St. Jaques, de St. Pierre et de St. Jude. Portrait de l'apôtre St. Jean. Caractère de l'Apocalypse. Ce qui donne une valeur inestimable à la traduction en langue vulgaire du *Nouveau Testament*, c'est qu'il forme *la règle et le trésor du Chrétien*. Aussi « la volonté du *Roi Très-Chrétien* est-elle que la Parole de Dieu soit purement prêchée par tout son royaume, à la gloire du Père de miséricorde. » Résultats bienheureux qu'aurait cette volonté du Roi, si tout *le clergé*, à l'exemple de St. Jean Chrysostome, exhortait le peuple à lire et à méditer l'Évangile.

Épître exhortatoire.

A tous Chrestiens et Chrestiennes, salut en Jésuschrist, vraye congnoissance et amour de sa parole !

Saint Paul parlant de la sainte Escripiture, aux Romains (ch. XV), diet que « toutes les choses qui sont escriptes sont escriptes à nostre doctrine, affin que par patience et consolation des Escripures, nous ayons espérance, » c'est-à-dire, que instruitz par les saintes Escripures, toute nostre fiance soit en Dieu. Ce n'est point doncques de merveilles, se [l. si] ceux qui sont tou-

¹ La première moitié de la Seconde Partie du N. T., renfermant les Épîtres de St. Paul et les Épîtres Catholiques, parut chez Simon de Colines le 17 octobre 1523; les Actes des Apôtres furent publiés le 31 octobre, et l'Apocalypse de St. Jean, le 5 novembre suivant. (Barbier. Dict. des anonymes, n° 2304 et 12536.) Cette seconde Partie, qui complétait l'ouvrage, est datée du 6 novembre 1523. (Voyez la note 12.) Tous les bibliographes en constatent l'excessive rareté. Nous la réimprimons d'après l'édition qu'a donnée, en octobre 1525, Simon Du Boys, et les fragments de celle de 1523 publiés par Sainjore [Richard Simon] dans sa Bibliothèque critique. Amsterdam, 1708-10, 4 vol. in-12. Tome IV, p. 114 et 117.

chez et tiréz de Dieu desirent la vraye et vivifiante doctrine, qui n'est que la sainte Escripture.

Auquel desir, passéz trente-six ans ou environ, fut incité le très-noble roy *Charles huitiesme* de ce nom². A la requeste duquel la sainte Bible fut entièrement mise en langue vulgaire, afin que aucunesfois il en peult avoir quelque pasture spirituelle, et pareillement ceulx qui estoient soubz son royaume, coopérant à son saint et fructueux desir ung scavant docteur en théologie, son confesseur, qui avoit nom *Jehan de Rély*, constitué en dignité épiscopale³, grant annonciateur de la parolle de Dieu. Et lors fut imprimée la diete Bible en françoys. Et depuis de rechief par plusieurs fois, comme encores de présent est, et se peult trouver de jour en jour aux boutiques des librayres. Et présentement il a pleu à la bonté divine, inciter *les nobles cueurs et chrestiens desirs des plus haultes et puissantes dames et princesses du royaume*⁴, de rechief faire imprimer le Nouveau Testament pour leur édification⁵ et consolation, et de ceulx du royaume. Et leur a pleu, qu'il ait esté reven et conféré à la langue⁶ latine, ainsi comme le lisent les Latins, pour les faultes, additions et diminutions qui se trouvoient en ceulx qui estoient impriméz⁷. Ce que par la grâce de Dieu a esté fidèlement fait.

² Ce serait donc environ l'an 1488 que le roi Charles VIII, âgé de 17 ou 18 ans, aurait conçu le désir de faire traduire toute la Bible en français. Cette traduction n'est pas la plus ancienne. A la fin du treizième siècle, il y avait eu celle de *Guyart des Moulins*; au quatorzième, sous Charles V, celle de *Raoul de Presles*. Plus complète que ces deux dernières versions, la traduction de *Jean de Rély* était encore fort imparfaite. D'après Richard Simon (Hist. crit. des versions du N. T.), ce n'était qu'un extrait biblique paraphrasé. *Le Fèvre* entreprit, le premier, de reproduire exactement le texte de la Vulgate, sans rien ajouter ni retrancher. (Voyez Graf, Essai, p. 109.)

³ *Jean de Rély*, élu évêque d'Angers en 1491, retoucha le style de la traduction des « livres historiaux de la Bible » de Guyart des Moulins, et la fit imprimer à Paris vers l'an 1495. Le Fèvre d'Étaples lui avait dédié son édition de l'Éthique d'Aristote.

⁴ La reine-mère, Louise de Savoie, et sa fille, Marguerite d'Angoulême. Le Fèvre dit plus bas qu'on leur devait déjà la publication des Évangiles.

⁵ Dans l'édition de 1523, on lit après le mot *édification*: « afin qu'il ne soit seulement de nom dict Royaume très-Chrestien, mais aussi de fait. »

⁶ Ibid. *lettre*.

⁷ Ibid. *reimprimez*. La traduction de Jean de Rély fut réimprimée plusieurs fois à Lyon et à Paris pendant le premier tiers du seizième siècle.

Parquoy, très-chiers frères et seurs en Jésuschrist, toutes les fois que vous lirés ce Nouveau Testament, *vous ne debrés oublier en voz prières les très-nobles cueurs qui vous ont procuré ce bien et exercice tant salutaire et divin, et que jà avez eu, par leur moyen, la première partie, c'est assavoir les quatre évangiles de Jésuschrist, qui sont quatre fleuves spirituelz de paradis, par lesquelz se dérive toute sapience et doctrine de vie, comme nostre Seigneur dit par saint Jehan: • Celluy qui beuvra de l'eau que je luy donneray, n'aura point soif éternellement; mais l'eau que luy donneray, sera faicte en luy une fontaine d'eau saillante en vie éternelle.* • (Joan. IV.) Ceste eau est l'esprit et l'intelligence par foy du Nouveau Testament. Et qui est celluy qui n'a soif de si noble et excellente eau? Et qui ne dit, en un profond desir de cuer, avec la Samarytaine: • Sire, donne-moy de ceste eau? • Laquelle se respant aussi et se distribue au résidu du Nouveau Testament, c'est assçavoir aux épistres saint Paul, aux épistres catholiques, escriptes par saintz Jaques, Pierre, Jehan et Jude, aux Actes, c'est-à-dire faitz des apostres, escriptz par saint Luc, et à l'Apocalypse de saint Jehan, comme à quatre roues de doctrine divine du triumpant chariot du roy des roys, qui est nostre Seigneur Jésuschrist, lequel chariot meine au Dieu des dieux en Sion, qui est le père de nostre Seigneur Jésuschrist en la gloire céleste.

Et souz le nom de *l'Évangile* sont comprises *toutes ces saintes et vivifiantes doctrines*, c'est assçavoir tout le Nouveau Testament. Et ne sont point doctrines d'hommes, mais doctrines de Jésuschrist, doctrines du saint Esperit, qui est l'esprit de Jésuschrist, parlant ès et par les hommes, comme saint Paul nous tesmoigne, disant aux Thessaloniens: • Nostre évangile n'a point esté vers vous seulement en parole, mais aussi en puissance et en saint Esperit. • (I Thess. I.) Et en un autre lieu il dit: • Demandez-vous expérience de celluy qui parle en moy, qui est Christ? • (II Corin. XIII.) Par lesquelz dictz entendons que les dictes Escriptions s'appellent Évangile, et qu'elles ne sont point des hommes, mais sont de Jésuschrist parlant en et par eulx.

Parquoy, en moult grande révérence debvons avoir les paroles de ce saint Nouveau Testament. *Duquel on obtient l'intelligence en se humiliant devant Dieu par humble prière*, et plus par souspirs et desirs d'esprit, lesquelz Dieu donne aux humbles, et ne scet-on dont ilz viennent, sinon que on scet bien qu'ilz ne viennent.

point d'ung cueur glacé comme le nostre. Plaise au doux Jésus l'eschauffer en luy, qui est vray feu venu en terre pour se donner à tous! Ces soupirs sont ouys de Dieu plus que toutes les voix, sons et clameurs du monde. Je croy que de telle prière Moyse prioit Dieu, sans ouvrir ne bouche ne lebvres, quant Dieu luy disoit: « Que cries-tu à moy? » Car il n'est point là escript, qu'il dit aucune chose. En telz soupirs habite l'esperit de Jésus-christ, et luy-mesmes les fait. Et en iceulx peult-on obtenir plus de grâce, d'intelligence, et de congnoissance de Dieu et de ses saintes Escriptures, que en lisant les commentaires et escriptures des hommes sur icelles; car l'unction de Christ, comme dit saint Jehan (I. Jo. II), enseigne de toutes choses.

Doncques, chiers frères et seurs, si aulcun est touché de ce saint sospir de desir céleste, et vient à aulcune intelligence de l'Escripture sainte de la sapience divine, il n'en doit estre ingrat, mais continuellement rendre grâce, de cueur viscéral et larmoyant, à Celluy qui révèle ses secretz aux cueurs humbles. Et [qu'il] se garde sur toute chose de se enorgueillir ou de juger les autres destituéz de semblable grâce et intelligence. Car l'esperit de Dieu, par saint Paul, le nous défend en plusieurs lieux, comme aux Corinthiens, disant: « Quelle chose as-tu que tu n'aye receu, c'est-à-dire que ne te ait esté donnée? Et se tu l'as receu, pour quoy te enorgueillis-tu, comme se tu ne l'avoys point receu? » (I. Corin. IV.) Et aux Romains: « Je dis à tous ceulx qui sont entre vous, par la grâce qui m'est donnée, que ilz ne vueillent non plus sçavoir qu'il leur appartient de sçavoir, mais sçavoir à sobriété. » (Rom. XII.) Et plus outre dit: « Ne sentés point de vous orgueilleusement, mais soyez consentans aux humbles. »

Et pourtant [l. partant], de tant que les grans trésors de Dieu vous sont communiquéz, [vous] qui estes simples et sans lettres et non point clerchez, de tant vous devez-vous plus humilier, et exercer en toutes grâces et vertus. Et ne devez point semer les marguerites célestes, se intelligence vous est donnée, se ce n'est en exhortant l'ung l'autre à aymer Dieu (là gist la vie christienne, qui est vie spirituelle et céleste et non point charnelle et terrienne) et principalement ès lieux et aux personnes où [vous] povez seulement édifier et nul offenser. Car en ce monde il y a plusieurs charnelz, aymans seulement la fange et l'ordure, et plusieurs envieux contre les spirituelz, lesquelz l'Escripture sainte appelle

pourceaux et chiens. Et devant ceulx-là, selon la doctrine de l'Évangile (Mat. VII), ne fault aucunement parler, ne semer les précieuses marguerites de l'Écriture sainte; autrement, les ungz les foulleroient de leurs piedz, qui sont leurs affections ordes et vilaines, et les autres, à leur pover, vous feroient détrimet et détracteroient de vous. Soyez doncques prudens comme serpens et simples, c'est-à-dire humbles, comme columbes, en toutes choses; et, suyvans la doctrine de l'esperit de Dieu, qui est doux, bening, amateur de paix, ayez amour avec tous, fors avec [le] péché.

Mais, pour retourner à *saint Paul*, vray chevalier de Jésuchrist, portant la bannière de foy, flamboyant de l'amour de nostre Seigneur Jésuchrist, devant tous les chrestiens venuz des Gentilz, lequel est le premier en ceste seconde partie du Nouveau Testament, debvez sçavoir qu'il est vaisseau et instrument de Dieu, remply et suffisant, pour amollir les endurcis et faire les vaisseaux de ire vaisseaux d'honneur et de gloire. Et tel estoit-il quant il estoit sur terre, et tel est-il maintenant, quand il est au ciel, en tant qu'il nous a laissé ses épistres, esquelles Jésuchrist a parlé par luy. Il estoit sy plain de charité et de l'esperit de Jésuchrist, qu'il estoit mort au monde, à soy et à toute créature, et ne vivoit plus de son esperit, mais vivoit de l'esperit de Dieu, ou Dieu en luy, comme luy-mesme le tesmoigne, quant l'amour de Jésuchrist, qui estoit en luy superhabondante, le faisoit escrier: « Vive-je moy? non point moy, mais Jésuchrist vit en moy. » (Gala. II.) Il estoit sy plain de Jésuchrist, que tout ce qu'il pensoit estoit Jésuchrist, tout ce qu'il parloit, Jésuchrist. Quatre cens quarante neuf fois, ou plus, il a en ses épistres nommé le nom de Jésuchrist. Quelque part qu'il allast, il alloit à et pour Jésuchrist. Et quelque part dont il vint, il venoit de et pour Jésuchrist. Tout ce qu'il faisoit estoit par et pour Jésuchrist. Il ne nous vouloit point mener à créature, mais au créateur, au filz de Dieu, qui nous a créé et fait enfans de Dieu, son père, en se offrant sacrifice à Dieu, son père, pour nous, — qui a voulu mourir pour tous, pour donner vie éternelle, et nous laver de son sang, nous ostant la lèpre de Adam, nostre premier père, nous purifiant et nettoyant pour estre comme les anges de Dieu, son père. Comme en sentence il le dit par saint Luc: « Ceulx qui seront dignes du siècle à venir, ilz ne pourront jamais mourir; car ilz sont esgaulx aux anges, et sont filz de Dieu. » (Luc. XX.)

C'est doncques à Jésuchrist à qui saint Paul meine, non point à la créature. Car de luy-mesmes il dit, que il n'est riens (disant aux Corinthiens qui se glorifioyent et confloyent en la créature): « Mais qu'est-ce que de Apollo ? Mais qu'est-ce de Paul ? Ilz sont serviteurs de celluy auquel vous avez creu. » (I Corin. III.) Et dit plus outre: « J'ay planté, et Apollo a arrousé; mais Dieu a donné l'accroissement. Ne celluy doncques qui a planté est aucune chose, ne celluy qui a arrousé, mais Dieu qui donne l'accroissement. » Et *saint Ignace*, en l'épistre qu'il escripvoit aux Romains: « Je n'ay desir d'aucunes des choses visibles ou invisibles, affin que [je] puisse acquérir Jésuchrist. » Et après [il] dit: « Je desire nostre Seigneur, le filz du vray Dieu, et le père de Jésuchrist. Icelluy je quiers totalement, et celluy qui pour nous est mort et resuscité. »

Allons doncques à Jésuchrist, en toute fiance ! Il soit nostre pensée, nostre parler, nostre vie et nostre salut, et nostre tout. Lequel Dieu le père nous a donné pour vivre en luy, et par luy et par sa parolle. Et se ainsi faisons, nous serons semblables à Paul, Apollo, Ignace, et à tous les autres apostres. Laquelle chose vous congnoistrez plus à plain, quant, en ferveur de cueur et entendement d'esperit, lesquelz Dieu donne, vous lirez les saintes et chrestiennes épistres de saint Paul. Pourquoy, à présent, nous en tairons, et vous dirons ung mot de ung chascun des autres.

Après doncques les épistres saint Paul, vous avez l'épistre catholique de *saint Jaques*, dicte catholique, c'est-à-dire universelle, pource qu'elle appartient universellement à la doctrine de tous chrestiens. Et elle enseigne que debvons estre fermes en foy, patiens en persécutions et tribulations, qui purgent et purifient les chrestiens, et les rendent plus parfaictz, comme le feu l'or. Elle monstre que nous n'avons aucun bien de nous, mais que tout bien et toute perfection vient d'en hault, de Dieu, qui est le père des lumières. Et [elle] baille enseignemens de fuyr toutes les choses de la chair, et suyvre seulement celles qui sont de l'esperit de Jésuchrist. La vie de Christ, la vie d'ung chascun chrestien n'est point charnelle, mais spirituelle. Il ne suyt point son esperit, sa volonté, sa concupiscence, mais l'esperit de Dieu. Et sa volonté est celle de Dieu, et son desir est Dieu. Elle enseigne, que ung chrestien ne soit point accepteur de personnes, qu'il ne soit point chrestien par dict seulement, mais soit chrestien par

fait et œuvre de foy ; car la foy sans œuvre est morte, et semblable à celle des malingz esperitz réprouvéz éternellement de Dieu. Elle veult que nous ne ayons point plusieurs maistres et plusieurs doctrines, mais seulement la doctrine de Jésuchrist. Je entenz ce [l. cela], pour proffiter à la vie pour laquelle Dieu nous a créé, re-créé et racheté par son filz Jésuchrist. Et autres telz plusieurs beaux enseignemens, que l'esperit de Jésuchrist nous donne par luy. Dieu par sa bonté nous vueille illuminer à les spirituellement et salutairement comprendre en les lisant, à la gloire de Dieu le père et de Jésuchrist son filz, qui est nostre éternel salut !

Après, avez deux épistres de *saint Pierre*. En la première, il vous monstre : que toute nostre espérance, c'est-à-dire toute nostre fiance, doit estre en Jésuchrist, qui est mort et resuscité pour nous, et pour nous donner ung héritage incorruptible, qui est la gloire de Dieu incompréhensible et éternelle ; pourveu que ne cheminions point selon les desirs de la chair, mais, en toute nostre conversation, soyons saintz à la semblance et imitation de celluy qui est le saint des saintz. Enseignant qu'il faut dé-laisser toute mauvaistié, et comment, en chacun estat, on se doit spirituellement gouverner l'ung avec l'autre. En la seconde, il nous admoneste de saintement proffiter en ce que la congnoissance de Jésuchrist et de sa sainte foy nous est donnée *par sa seule divine bonté*. Il défend (en prophétizant de ce qui estoit à venir) toutes sectes et diversitez de doctrines, hors celle de Jésuchrist. Et que nous ayons seulement au cueur et en souvenance ce que les prophètes et apostres nous ont enseigné de la doctrine de nostre Seigneur Jésuchrist. Car en icelle seule est la vie de tous, après laquelle tout esperit esleu de Dieu suspire. Et nous fait mention que suyvons la doctrine que la sapience de Dieu a donné à saint Paul, en nous admonestant que, ès dictes épistres, il y a choses difficiles à entendre, — affin que nous nous humilions en les lisant, et ne abusions point de nostre sens en présumant de les vouloir par tout [l. partout] entendre, en les dépravant, les exposans selon nostre sens.

Il fault donques honorer la sainte Escripture en ce que on entend, en rendant grâces à celluy qui donne l'entendement. Et en ce que on n'entend point, en le croyant selon le sens de l'esperit de Dieu, et non point selon le nostre, qui ne passe point raison, mais selon celluy qui surmonte tout sens et raison. Et en

ce faisant nous nous humilions et honorons le sens de Dieu comme devons. Laquelle chose la grâce de Jésuschrist nous doit faire par toute la sainte Escripiture, et par tout pensement et parole de Dieu!

Après, viennent trois épistres de *sainct Jehan*. Et que vous diray-je de saint Jehan? Il est couché au lict d'amour divine et de charité, qui est le sein de nostre Seigneur Jésuschrist, sur lequel aussi s'enclina en terre si profond [i. profond] qu'il ne pense que à amour. Il ne parle que amour. Il ne soupire que amour. Car qui a charité, il a tout. Il a foy en plaine lumière, luysante plus cler en l'esperit esleu de Dieu, enflambé par amour, que ne fait le soleil à midy, au plus cler et plus chault jour de l'esté. Il a fiance si parfaite en Dieu, que ciel, ne terre, ne chose qui soit en ciel ne en terre, ne luy est riens, sinon celluy seul qui est sa fiance, qui luy est tout. Il est tout en luy, et tout en ciel et en terre, et en toutes choses, et par toutes choses qui sont au ciel et en terre, et qui oncques furent, et qui jamais seront. Dieu doncques nous doit reposer au sein de Jésuschrist, affin que nous puissions estre enyvréz du vin des anges et de tous les saintz et saintes de paradis et de ce monde-cy, qui est charité de Jésuschrist!

Après saint Jehan vient une épistre de *Jude*, nous enseignant sur toutes choses, seulement suyvir la doctrine de la foy de nostre Seigneur Jésuschrist. Et de fuyr tous ceulx qui suyvent en vie, en conversation, en doctrines, les concupiscences de la chair, déclairant par l'esperit de Dieu quelz ilz sont, affin que on les puist mieulx congnoistre, éviter et fuyr, et, en les fuyant, militer en la foy de nostre Seigneur Jésuschrist. En laissant la robbe charnelle, qui est toute souillée et maculée, et prenant la spirituelle, clère et resplendissante comme le soleil, pure et nette comme la prunelle de l'œil sans quelconque souilleure ou macule. Laquelle chose la grâce de Jésuschrist nous ottroye!

Après, viennent *les Actes des Apostres*, qui sont sainte histoire, contenant les faitz de saint Paul plus amplement que de tous, comme facilement se pourra congnoistre en lisant.

Quartement et finalement vient *l'Apocalypse*, c'est-à-dire la révélation monstrée à saint Jehan par l'esperit de Jésuschrist: laquelle n'est point pour les mondains, ne pareillement pour les clerz de ce monde, mais pour ceulx esquelz l'esperit de Dieu est habitant, non point seulement pour vivifier et illuminer en

foy, ravir en espérance, enflammer en amour, qui s'appelle charité, mais pour révéler les secretz de la sapience divine. A laquelle riens de toutes choses qui ont esté, sont et seront, ne peult estre celé, que elles ne luy soyent aussi clèrement congneues, devant qu'elles soyent faictes, voire éternellement, avant le commencement du monde, comme quant elles sont faictes. En quoy, et les anges et tous les esperitz bienheureux louent, adorent et admirent l'éternelle sapience.

Et pource elle n'eust point esté mise icy, de paour que aucuns, par curiosité ou présomption de sens, n'en eussent abusé, se n'eust esté pour bailler entièrement tout le Nouveau Testament, en admonestant premièrement tous, que nul ne soit curieux ou abusant de son sens. Non point que l'esperit de Dieu ne puisse révéler à aucun ou aucune simple personne les secretz de ceste sainte révélation, qui est pour tout le temps depuis l'advènement de Jésuschrist jusques à la fin du monde, voire plustost que à ceulx que on répute sages et lettrez selon le monde. Car comme il est escript: « L'esperit inspire là où il luy plaist. » (Joan. III.) Il fault doncques, quant on la lit, louer, adorer, et admirer la haultesse et incompréhensibilité de la sapience de Dieu. Laquelle sçait tout le cours des siècles, et de tous cueurs, et toutes pensées, dès le commencement du monde, et paravant éternellement. A laquelle puissions par sa sainte grâce finablement venir, et que ce que Jésuschrist, sapience divine, dit de Dieu, le père, soit accompli en nous: « Ceste est la vie éternelle, que ilz te congnoissent seul vray Dieu, et Jésuschrist lequel tu as envoyé ! » (Joan. XVII.)

Qui est-ce doncques celluy qui n'estimera estre chose deube [i. deue] et convenante à salut, d'avoir ce Nouveau Testament en langue vulgaire ? Qui est chose plus nécessaire à vie, non point de ce monde, mais à vie éternelle^a ? Se en chascune des religions particulières^b, ilz ordonnent que chascun d'eulx ignorant le latin ait sa reigle en langue vulgaire et la porte sur soy et l'aye en mémoire, et que on leur expose plusieurs fois en leurs chapitres. — de tant, par plus forte raison, les simples de *la religion chrestienne, seule nécessaire* (car il n'en peult estre que une nécessaire) doibvent avoir leur reigle, qui est la parole de Dieu, escripture pleine de grâce et de miséricorde, en laquelle Dieu se

^a Dans l'édition de 1523: « spirituelle. »

^b Il veut parler des ordres religieux.

offre à nous, pour l'amour de Jésuschrist, son cher filz unique, comme le père de miséricorde à ses enfantz de grâce. Et que veult-il, sinon miséricorde? • Je veux (dit-il) miséricorde et non point sacrifice. • (Matth. IX.) Et que veult-il donner, sinon sa grâce? Ceste sainte Escripiture est le testament de Jésuschrist, le testament de nostre père, confirmé par sa mort et par le sang de nostre rédemption. Et qui est-ce qui deffendra aux enfantz de avoir, veoir, et lire le testament de leur père?

Il est doncques très-expédient de le avoir, le lire, et le porter sur soy en révérence, le avoir en son cueur et le ouyr, non une fois mais ordinairement ¹⁰, *és chapitres de Jésuschrist, qui sont les églises, où tout le peuple, tant simple comme sçavant, se doit assembler à ouyr et honorer la sainte parolle de Dieu. Et telle est l'intention du débonnaire roy tant de cueur que de nom très-chrestien, en la main duquel Dieu a mys si noble et excellent royaume, que la parolle de Dieu soit purement preschée par tout son royaume, à la gloire du père de miséricorde et de Jésuschrist son filz* ¹¹. Laquelle chose doit donner courage à tous ceulx dudict royaume de profiter en vraye chrestienté, en suyvant, entendant et croyant la vivifiante parolle de Dieu. Et benoiste soit l'heure, quant elle viendra! Et beneis soient tous ceulx et celles qui procureront ce estre mis à effect, non point seulement en ce royaume, mais par tout le monde, affin que de toutes pars soit accompli ce que dit le prophète (Psalm. CVI): « Confitemini Domino, quoniam bonus, quoniam in seculum misericordia ejus, a solis ortu et occasu, ab aquilone et mari! »

Parquoy aussi tous évesques, curéz, vicaires, docteurs, prescheurs debveroient esmouvoir le peuple à avoir, lire et runiner les saintes évangiles, accomplissans *le vouloir de Dieu et les desirs des très-nobles cueurs*, et ensuyvans l'exemple du saint et bon évesque *Chrysostome*, qui ainsi faisoit à son peuple, et par tous lieux là où il povoit, comme il est manifeste par la dixiesme homélie qu'il a escript sur l'évangile saint Jehan, sur ce passage :

¹⁰ Dans l'édition de 1523, il y a ces mots: « le lire et le ouir, non une fois, mais ordinairement, etc. »

¹¹ Voyez le N° 48, note 2, et la lettre de Le Fèvre à Farel du 6 juillet 1524, n. 9. Richard Simon reproduit, comme suit, l'édition de 1523: « en la main duquel Dieu a mis si noble et si excellent Royaume à la gloire du Père de miséricorde et de Jésus-Christ son Fils. »

• *Et verbum caro factum est*, • où il dit ainsi : • *Cure vobis sit evangelicas legere lectiones, etc.* • Ayez soing de lire les évangiles, lesquelles devez avoir entre les mains, devant que veniez aux prédications, et les recorder souventesfois en la maison, enquérir diligemment le sens d'icelles, et quelle chose est claire et quelle obscure en icelles. Et notez les choses qui semblent estre répugnantes, jà soit que elles ne répugnent point. Et adonc, toutes ces choses bien examinées et pensées, vous vous devez présenter très-attentifz aux prédications. Et par ainsi sera grant profit à nous et à vous. Car nous ne aurons point grant labour à vous monstrier la vertu de l'évangile, quant, en la maison, vous vous aurez fait ainsi familièrement la sentence selon la lettre. Et vous serés fais plus promptz, subtilz et ingénieux, non point seulement à ouyr et entendre la sainte doctrine, mais aussi à enseigner les autres. • Et, après ces parolles, il reprit ceulx qui sont négligens à ce faire, se excusans pour leurs occupations et négoces, soient publiques ou privées, soient riches ou povres. Et [il] monstre que toutes leurs excusations sont frivoles et de nul moment, en quelque estat qu'ilz soyent, et que nul ne se peult raisonnablement excuser. Et dit ainsi : • *Quod si qui sunt qui negotia, etc.* • Laquelle chose, à cause de briefveté, je délaisse pour les clerz, qui peuvent veoir au long, en ce lieu-là, toute la vérité, comme maintenant on vous a dit.

Et, affin que la prolixité de ceste épistre ne donne empeschement de lire chose plus sainte et plus salutaire, laquelle incontinent s'ensuit, icy feray la fin, priant ce que saint Paul prioit pour les Ephésiens (Ephé. III) : • que Jésuschrist habite en voz cueurs par foy, désirans toute gloire estre donnée à Dieu le père, par Jésuschrist et à Jésuschrist, en unité du saint Esperit, en toute église, et en toute nation, et en tous siècles des siècles! Amen. •

Cy fine l'épistre exhortatoire ¹⁹.

¹⁹ On lit à la fin du volume : « Ceste seconde Partie du nouveau Testament contenant les Epistres de S. Pol, les Epistres Catholiques, les Actes des Apostres, l'Apocalypse de S. Jehan l'Evangeliste, fust achevée de imprimer en la maison de Simon de Colines Libraire Jure en l'Université de Paris demeurant en la rue St. Jehan de Beauvais devant les Ecoles du decret, lan de grace 1523. le 6^e jour du mois de Novembre. » (De Sainjore, op. cit. t. IV, p. 114.)

80

LUTHER à Nicolas Gerbel, à Strasbourg.
De Wittemberg, 4 décembre 1523.

Luthers Briefe, éd. de Wette, II, p. 437.

SOMMAIRE. *Luther* s'informe auprès de *Gerbel*, s'il y aurait à *Strasbourg* une place qui pût faire vivre honorablement *François Lambert*. Celui-ci espère pourvoir plus aisément à son entretien en se rapprochant de la France et en traduisant dans sa propre langue les écrits allemands de *Luther*.

Gratia et pax. Quamvis frustra, etiam me dissuadente multis rationibus, optime Gerbelli ¹, scribam tamen, ita urget is pro quo scribo, postquam explorasset, essetne *Argentorati*, quem nossem. Est apud nos *Franciscus Lambertus* Gallus, ante duos annos inter Minoritas apostolicus (ut vocant) prædicator, ducta nostrate uxore. Is sperat melius degere in vicinia *Galliæ* suæ, nec audit meum consilium, sic occupatus suo proprio ². Nam ego sentio, si qui apud vos non commode agere possent, præsertim hujusmodi, potius ad nos illinc, quàm ad vos hinc cuiquam migrandum esse : sed vicit, ut pacem haberem.

Peto ergo illius gratia, ut mihi respondeas, si honesta, imò comoda apud vos sit conditio, qua spes sit illum vivere posse. Homo est, qui legendis literis sacris nonnihil possit et valeat, sed nostris *Barnabis* et *Paulis* ³ non satis par, deinde vertendis vernaculis meis in *Gallica*, qua una ratione maxime fidit in vicinia *Galliæ* sese

¹ *Nicolas Gerbel*, éminent jurisconsulte, natif de Pforzheim, fut d'abord professeur de droit à Vienne, puis à Strasbourg.

² *Ericus* dans sa « *Sylvula*, » p. 8 b, cite les paroles suivantes de *Luther* : « Hoc vitium commune est *Gallis*, quòd se putent præ aliis sapere, contemnentes nos [præ] sese. Sic fecit monachus *Franciscus Lampertus*. Is enim a me flagitavit, ut sibi auditores et qui sua uterentur opera compararem, quasi id in mea potestate positum fuisset. *Das thuts wahrlich nit.* » (Voyez *Luthers Briefe*, éd. de Wette, VI^{ter} Theil, p. 41.)

³ Allusion à *Mélancthon* et à *Pomeranus*.

fructum et victum facturum ⁴. Dignatur autem eum Princeps noster aliquoties munere argenteo, ut 40 aureos ex ipso habuerit hoc anno.

Nisi ergo tu mihi responderis, non erit illi neque mihi pax. Ex hoc intelliges, quid patior ab hujusmodi hominibus, sic amiculos meos per me explorantibus et onerantibus. Vale cum carne et costa tua. Witenbergæ. M.D.XXIII, die Barbaræ.

MARTINUS LUTHERUS.

81

GUILLAUME BRIÇONNET au Clergé de son Diocèse.
De Meaux, 13 décembre 1523.

Guy Bretonneau, op. cit. p. 174.

SOMMAIRE. Révocation des prédicateurs luthériens.

GUILLAUME, par la grâce de Dieu Évêque de Meaux, à tous Curez, Vicaires, etc. Salut.

Veu que par les anciens Statuts de nos prédécesseurs d'heureuse mémoire, il ait été saintement et sagement institué, et du depuis en notre Synode, par nous loué, confirmé et approuvé, que vous n'avez à permettre à personne, de quelque état, ordre et condition qu'il soit, ou de quelque part qu'il puisse venir, de prescher en vos églises (sans toutefois y comprendre *les Cordeliers de Meaux*) ¹, et que, si jamais il se présente belle occasion d'observer avec fruit ce saint et inviolable décret, c'est maintenant que *la peste Luthérienne* ² va croissant outre mesure pour répandre par tout son venim, sy on ne retranche bien tost la violence de son cours par le remède nécessaire à un tel mal:

A ces causes, nous vous mandons à tous en général, et à chacun

⁴ On ne connaît aucun livre de Luther traduit en français par Lambert.

¹ Voyez le N° 78, note 1.

² V. le N° 78, note 2.

de vous en particulier, et par la teneur de ces présentes, vous deffendons expressément sous peine d'excommunication et anathème, que vous permettiez de prescher en vos chaires *des Luthériens de cette sorte*, et tous autres de quelque degré, prééminence et qualité qu'ils soient, faisans profession de leur doctrine, ou qui vous seroient inconnus.

Davantage, voulans fermer le chemin doresnavant à ceulx qui voudroient se fortifier de nos Commissions et Mandemens, parce que plusieurs en abusent, rasant la date, et y en inscrivant une nouvelle, bien que chaque Mandement n'ayt autorité que d'un Synode à l'autre suyvant, — Nous, pour ces causes, révoquans tous et un chacun les Mandemens jusques icy de nous émanéz, lesquels d'habitude étoient cy-devant signéz de diverses personnes, ordonnons qu'on n'en reçoive plus en quelque façon que ce soit, s'ils ne sont contresignéz de la main de notre Secrétaire *Lermite*, lequel nous commettons spécialement à cet affaire ³.

Nous n'entendons pas toutefois vous empescher que, selon la Clémentine *Dudum* ⁴, vous ne puissiez prier d'annoncer la parole de Dieu en vos églises parochiales ceulx que vous jugerez capables de cete fonction.

Donné à Meaulx, le trézième Décembre mil cinq cents vingt-trois ⁵.

³ Après avoir mentionné ce mandement, Toussaints Du Plessis ajoute : « Pour remédier au mal qui faisoit des progrès inouis, Briçonnet fit venir d'autres sçavants, dont la doctrine ne lui étoit point suspecte. De ce nombre furent *Martial Mazurier*, principal du collège de St.-Michel à Paris, et célèbre prédicateur, à qui il procura la cure de St.-Martin au grand Marché, *Michel Roussel*, *Arnaud Roussel*, *Pierre Caroli*, chanoine de l'église de Sens, à qui il donna la cure de Frènes et ensuite celle de Tancrou. » (Op. cit. I, 328.) — Toussaints commet ici une erreur. Du nom de *Michel d'Arande*, il a tiré celui de deux personnages imaginaires : *Michel* et *Arnaud Roussel*. Michel d'Arande s'étoit retiré à Meaux en 1521 (V. le N^o 35), mais au mois de décembre 1523 il évangélisait la ville de Bourges. (Voyez la lettre de Farel du 2 avril 1524.)

⁴ Décrétale donnée, en 1300, par Boniface VIII, et remise en vigueur par le concile de Vienne (1311), qu'assembla Clément V. Cette décrétale permettait aux Dominicains et aux Franciscains de prêcher librement dans leurs églises, dans les places publiques, et même dans les églises paroissiales. Toutefois, pour occuper la chaire de celles-ci, les religieux devoient obtenir préalablement la permission du curé. (Voyez Gieseler. Kirchengesch. Band II, 2, S. 341.)

⁵ Voyez le N^o 78, note 4.

82

ULRICH ZWINGLI à Pierre de Seville¹, à Grenoble.
De Zurich, 13 décembre 1523.

D'après la première édition de cette Épître, imprimée à Zurich,
chez Froschover, en janvier 1524, in-4°.

SOMMAIRE. Une même foi, un même amour de la piété nous ont engagés à entrer en rapport l'un avec l'autre, *notre but commun* étant de restaurer la religion de Christ depuis si longtemps défigurée et presque anéantie. De la petite semence qui a survécu, Dieu saura faire naître un grand arbre. Cette semence c'est la Parole de Dieu, et c'est Dieu même qui vous a inspiré le désir de la communiquer à autrui. *Mais avant d'entreprendre cette œuvre, calculez-en bien les difficultés* ; car, si vous êtes un fidèle serviteur de Dieu, vous rencontrerez des ennemis. Les accusations d'hérésie, les supplices les plus cruels, voilà les armes de l'Antechrist réduit au désespoir par la prédication de l'Évangile. Êtes-vous de force à vous mesurer avec lui et avec tant d'autres adversaires ? Vous fuiriez, à coup sûr, si l'esprit de Christ ne se servait précisément de tous ces périls pour exciter votre courage. *Revêtez-vous donc de toutes les armes chrétiennes.* Pour vaincre sûrement, il ne faut jamais écouter la chair ; il faut que notre esprit vive en Dieu seul. Vous voulez prêcher l'Évangile ; étudiez donc l'Écriture en disciple et non en docteur. Voyez ce qu'en peu de temps l'amour de Christ a produit en *Allemagne* ! Invoquez à votre tour le Seigneur pour *la France* ! Il aime à être prié.

Charissimo nobis in Christo fratri Petro Sebillæ, Ecclesiastæ Gratianopolitano, viro doctissimo, Huldrichus Zuinglius.

Gratia et pax a Deo et domino nostro Jesu Christo ! Si bonis ad bonorum convivia licebat etiam non vocatis accedere, doctissime juxta ac piissime Petre, ut est in proverbio, quanto magis Christianum etiam longissime dissitum Christiano convenire licebit ? Quorum una fides est, baptismus unus, spiritus idem, idem ejusdem pietatis studium. Hinc factum est, ut, ignotus ignotum, itidem quod ego nunc facio, bene habere precatus sis, atque id literis ad *Annemundum Coctum* missis², virum ut genere doctrinaque clarum, ita

¹ Voyez ci-dessous la lettre que Pierre de Seville écrivit de Grenoble à Coct, le 28 décembre 1524.

² Cette lettre de Pierre de Seville au chevalier Coct n'a pas été conservée.

pietate humanitateque longe clariorem. Qui, ut nihil antiquius amicitia pietateque inter humana ducit, sic vicissim suoapte quodam jure (nam tanti viri imperio lubentes volentesque cessimus) compulit incultas istas ad te dare literas, quibus futurum sperat, ut amicitia, secundis avibus cœpta, eodem auspicio in diem magis ac magis crescat. Sed in eum modò usum, ut *pura illa veraque CHRISTI religio amplietur!*

Quam quis non videt hypocritarum versutia longo jam tempore ita esse fœdatam, obscuratam, laceratam, ut parum abfuerit [quin] in universum excinderetur? Sed dominus Sabaoth paucillum seminis reliquit, ex quo segetem uberrimam redituram speramus. Eadem enim est cœlestis grani vis, quæ sinapis, quod omnium seminum est longe minimum: huc tamen venit, ut arborescat, et avibus cœli variis ventorum seditionibus jactatis sedem firmam hospiciumque tutum exhibeat. Semen hoc, ut CHRISTI verbis utar, est verbum Dei. Quod tametsi, dum aliàs aliò cadit, parvum, ubi tamen in terram bonam ceciderit, fructum habundantissimum refert, quamvis et hunc numero potius quàm ingenio disparem.

In hoc, inquam, verbo requiem vitamque inveniunt misera mortalium mentes, quæ non modo hujus immundi mundi tumultibus, verùm insidiis etiam spiritalium nequitiarum divexantur, hocque adeò, ut, juxta Prophetæ verbum, consolationem non recipiant, nisi postquam Dei memores factæ fuerint. « Renuit, inquit, consolationem accipere anima mea; recordatus autem Dei, lætificatus sum. » (Psalmo. 76.) Quæ enim, per immortalem Deum, firmitas aut consolatio in verbo hominis est, cum omnis homo sit mendax? Manifestum igitur fit, humanam mentem non alia ratione tranquillam reddi posse, quàm uno soloque Dei verbo. Hoc tu recte facis, quum *nitide, pure sancteque prædicare in animum ducis*, quemadmodum literæ ad *Annemundum* datæ indicant. Idque non sine Theseo, ut dicitur. Nam caro et sanguis hoc tibi non revelarunt (hæc enim jubent, ut se audiamus) sed pater cœlestis animum sic tuum ad se traxit, ut ejus jam verbo fidens, alios quoque ad hanc securitatem cupias pertrahere.

Verùm heus tu, ædificandi consilium ne capias, ni prius sedens. impensam omnem supputaveris. Alioqui à filiis hujus seculi, dum in medio fervore opus fuerit, ipseque rerum inopia ab eo revocatus eris, ad hunc rideberis modum: *Hic homo cœpit ædificare, et absolvere nequivit. Quæ te contumelia, nisi vehementer incalueris, manum ab aratro retrahere, inque salis lapidem converti*

faciet; ut sal deinde fias, qui [l. quod] ingenium amittens, plusquam fatuum est. Sunt autem adversus hos hostes opes, arma commeatusque parandi. Primo contra Antichristum, qui, ut se extulit supra omnem cultum, ita Deus dici amat, et verbum suum numinis loco vereri præcipit, tametsi plusquam *δὲς διὰ πᾶσων*, à verbo Dei dissideat. Si nunc fidelis Domino tuo minister esse cupias, huc adigere, ut istum odio habeas: nisi duobus dominis servire alicubi didiceris, aut amicitiam aliquam inter CHRISTUM esse et Belial. Istum si odio habeas, cogeris ante omnia male audire, hæreticus dici, ignes, mortes et dira supplicia intentari videre, ac paulo post, nisi ad ejus partes concesseris, experiri. His enim armis probe instructus est, gestitque non velitarem, sed statam cum Christi ministris pugnam conserere. Satis enim jam exasperatus est: tantum enim rei et copiis ejus, dum aliquandiu prædicatum est Evangelium, decessit, ut in desperationem rerum omnium adactus ultima experiri cogatur. Hic animum explora tuum, et humeros examina quid queant, quid ferre recusent; senties mox te tam gravi adversario imparem.

Adhæc adde alios innumerabiles, qui contra te dimicaturi sunt hostes: inveteratæ, sed pessimæ consuetudines; Patres, sed qui vitrici ferè sunt: nam verbum Dei crebro juxta libidinem adfectuum suorum detorserunt; Principes, qui bis insaniunt, dum secundum hoc (*sic*) quod veram pietatem ignorant, nihil aliud quàm tumultuantur: unde in gregem Christi facile extimulari poterunt; mundus totus, *κακοδαίμων*, et malorum examina simul omnium. Hæc, inquam, omnia tibi antequam telam ordiare, expendenda erunt, ne in media pugna remittas brachia, et fugæ præsidium quæras; nam sic fieret, ut postrema deteriora primis redderentur. Jam te, si bonus orator essem, et tu carnalis esses, ad desperationem nimirum adegissem, ut jam latebras potius meditareris quàm concionem. Sed non patitur hoc qui te extimulat Christi spiritus, qui ejusmodi malis animum acuit potius quàm retundat (*sic*).

Age igitur, optime vir, et tu in *Galliis vestris* Christiana armatura munitus in publicum prodeas, sublataque instar tubæ voce, Evangelium Christi, invitis omnibus puppis et Papis, prædices. Christus classicum cecinit, impressionem in Pharisæos, scribas et hypocritas facturus. Quis dexteram ad prælium non armabit? • Leo rugiet, inquit Propheta, quis non metuet? • (Amos III.) Christo per ministros suos detonante, quis ex hostibus non pavebit? Imò dispeream, si non in totis castris illorum trepidatur, adeo vertun-

tur, rotantur, ambigunt, ut quid consilii secuturi sint nondum exploratum habeant. Nam si Christi gregem mactare per seductos Principes cœperint, verentur ne sic aperiatur fenestra, ut in se quoque paulo post irruatur. Si vero Scriptura obsistere tentent, conscii sibi violentiæ quam ei faciunt, toti frigent ac concidunt. Quid igitur in ignavos non irruimus, uno illoque satis forti verbi Dei præsidio fulti? Is enim Antichristum interficiet spiritu oris sui. Stat à nobis Christus; quis contra nos? Simus licet Samia vasa, nemo tamen confringere nos poterit, quamdiu nobis Dominus adest. Aderit autem ex verbi sui certa promissione, qua pollicitus est se nobiscum mansurum usque ad mundi consumationem; jussitque securos esse quum ad reges et præsides illius causâ trahamur: daturum enim esse et sapientiam et eloquentiam, cui omnes adversarii non possent resistere. (Matth. X et XXVIII. Luc. XXI.)

Quid igitur adhuc cunctamur? Victoria in manibus est. An eam decerpere piget? Cœlum et terra transibunt citius quam Dei verbum. At is victoriam promisit; recipi igitur non potest, ut non vincamus. Quin hoc potius dixero, nos alia ratione vinci non posse, quàm si conatus nos pigeat. Tenera, non ignoro, ut nos caro dehortetur; sed cogitandum iterum atque iterum nobis est, quod versutus *κακοδαίμων* semper nos illius occasione suadelaque seduxit: ac dum illa labores ærumnasque refugit, nobis ocuis ab ejus blanditiis fugiendum est, auresque Ulyssis in morem obserandæ, ne forte ei cedamus. Quæ enim major infelicitas nobis accidere poterit, quàm si nos proditrix caro partium suarum fecerit, ubi toti nihil aliud quam caro futuri essemus, ac subinde quoque nihil aliud quam beluæ? Partium autem ejus sumus, si spiritum illius gratiâ prodimus; tum autem spiritum prodimus, quum non omnibus nervis Deo, illiusque verbo fidimus: in eo enim solo spiritus vivit. Quod enim tam juratum est creaturæ verbum, quod non fallat?

Hæc igitur et his longe tum robustiora, tum diviniora, tecum reputans, doctissime Petre, animaberis non modò cum Antichristo ac paucis principibus, sed cum universo simul orbe certamen subire, si quidem cœlestia ambis; ea enim solis eis eveniunt qui terrena negligunt. Ante omnia igitur opus est ut te ipsum abneges, ac quotidie moriaris. Id autem tuopte Marte non poteris; ad unam igitur Dei misericordiam confugiendum, et illic flagitandum, ut vias tuas dirigat, mentem illustret, cor excitet.

ut illius gratiâ nihil non tum audeas, tum quo pacto fieri oporteat scias. Proderit et illud Evangelium Christi prædicare molienti, ut, rejectis omnibus præsumtis opinionibus et doctrinis, hoc consilio ad literas verè sacras accedat, ut eas præceptorem habiturus sit, non discipulum. Nam qui sic accedunt ad eas, ut hoc solum quaerant quod opinionibus suis adstipuletur, vim eis facturi sunt et constupraturi. Qui verò contra sic ad eas adeunt, ut illinc cœlestis consilii mentem auferant, ut doceantur, non ut doceant, hi denique cum multa fruge recedent.

Vides, in Χρῶ [l. Christo] frater, quantum brevi pietas Christi in *Germaniâ* profecerit ! Ea non minus promotura est et *apud vestros*, si id a Domino petieritis. Peti verò gaudet ; est enim animarum amans ac zelotypus. Hæc, ut tandem finiam, huc tendunt, ut Evangelium intrepide velis apud tuos profiteri : quod precor faxit Deus Opt. Max. Nam frigida ista et plus quam temporaria epistola plane scio quàm nihil possit, tametsi eam *Annemundus noster*, tum amicitiae jure, tum candore isto suo, quo nobis plus quam par est tribuit, extorsit ³. Proinde nobis jam ut amico utere, ac, si id nimis est, ut discipulo. Et persuade tibi, Zuinglium tuum futurum, dummodo te Christi esse audimus.

Vale et confortare in Domino, et in vi potentiae illius, qui te servet incolumem ! Ex Tiguro, Helvetiorum primario pago, 13. die Decembris, Anno M.D.XXIII.

Salva sit, si quæ apud vos est, CHRISTI Ecclesia ⁴ !

³ Anémond de Coct avait quitté Wittemberg, vers le milieu de septembre, emportant la lettre de Luther à Charles III, duc de Savoie, datée du 7 (V. le N° 76), et quelques lettres de Fr. Lambert, adressées à plusieurs nobles français. Après s'être acquitté de sa mission, le chevalier était reparti pour la Suisse et s'était rendu à Zurich. Son Épître du 24 janvier 1524 établit clairement ce double voyage : « *Ego pertuli* [ad Sabaudiae Ducem] ... *deinde autem Tigurum veni ad Huldricum Zuinglium.* » En revenant en Suisse Anémond de Coct était peut-être accompagné de *Guillaume Farel*, qui venait de Guyenne et qui dut arriver à Bâle dans les premiers jours de décembre 1523, au plus tard. (Voyez la lettre suivante, au commencement.)

⁴ Ce post-scriptum et les mots « Helvetiorum primario pago » ont été omis dans l'édition des Lettres de Zwingli publiée à Bâle, 1536, in-folio (fol. 190 b), ainsi que dans les « *Zuinglii Opera*, » éd. cit. VII, 319. Ces deux éditions ne reproduisent pas non plus les premières lignes de la lettre de Zwingli d'une manière conforme au texte primitif.

83

LANGE à Guillaume Farel, à Bâle.
De Meaux, 1^{er} janvier 1524.

Inédite. Autographe. Bibl. Impér. Collect. Du Puy, vol. 103.

SOMMAIRE. Votre lettre m'apprend que vous habitez *Bâle*, cette ville illustrée par les vertus de tant d'hommes célèbres, et où je voudrais bien m'établir un jour. J'ai quitté *Paris*, pour venir à Meaux chez *Le Fèvre* [*d'Étaples*]. *Oronce*, que j'ai visité dans sa prison, a envoyé deux *Suisses* demander au roi sa liberté. Les théologiens [de *la Sorbonne*], persecuteurs de tous les savants, seraient facilement vaincus, si ceux dont c'est le devoir demeuraient fermes dans la foi. Quant à vous, Farel, poursuivez votre entreprise avec le dévouement qu'inspire une confiance vivante en Christ, et vous continuerez à jouir de l'amitié de *Le Fèvre*, de *Roussel*, de *Vatable*, etc. *Budé* travaille à son dictionnaire grec. *Miles* [*l'Errot*] et *J. Canaye* cultivent les lettres avec zèle et vous saluent.

Angelus ¹ suo Gulielmo Farello ² S.

Nihil mihi contigit unquam jucundius, ubi intellexi per literas

¹ Ce personnage paraît être le *Joannes Angelus* dont nous avons cité une lettre de 1521, adressée à *Jean de Mauléon*, élu évêque de Comminges. (V. le N° 38, n. 10.) Natif du pays de l'Argonne, J. Angelus avait étudié sous *Le Fèvre d'Étaples*, professeur de philosophie au collège du cardinal *Le Moine*, et il y enseignait lui-même le grec en 1521, c'est-à-dire à une époque où *Farel* était son collègue. (V. la note 2.) Ces deux circonstances expliqueraient très-bien l'adhésion que l'auteur de la présente lettre accorde aux doctrines évangéliques, l'amitié qu'il témoigne à *Farel*, et les renseignements qu'il lui donne sur *Budé* et sur quelques élèves du collège *Le Moine*.

² *Guillaume Farel* naquit, en 1489, au village des Farel près de Gap, d'une famille noble et fort dévote. Il a raconté lui-même le premier pèlerinage qu'il fit dans son enfance. (Du vray usage de la croix de Jésus-Christ . . . Genève, Jean Rivery, 1560, in-12, p. 233 et suiv.) Après des études élémentaires très-imparfaites, il obtint de ses parents, non sans peine, la permission d'aller chercher un enseignement plus solide à Paris. Ame généreuse, cœur pieux et d'une rare droiture, *Farel* fut douloureusement impressionné, au sortir de ses montagnes, par la corruption qui régnait dans les grandes villes. « A *Lyon*, disait-il, où jour et nuit cloches

tuas, te vivere *Basileæ*, quæ sit tot celebrium virorum insignita virtutibus, et iis quidem tam variis tamque frugiferis. Audi, ut paucis

sonnoient... seulement en passant par la ville et n'y arrêtant guères, *encore que je fusse du tout papiste*, j'estoy ravy que Dieu du tout n'abysmoit une telle ville. » (Farel à Libertet, 14 décembre 1564.) Le jeune Dauphinois arriva à Paris vers 1509, et il y passa probablement douze ans, soit comme étudiant à l'Université, soit comme professeur au collège Le Moine. *J. Le Fèvre d'Étapes* devint son ami et son guide. Sous l'influence de ce maître vénéré, la piété de Farel fit d'admirables progrès, mais au prix de longues luttes. Nous n'avons pas à retracer ici les phases diverses de ce travail intérieur. On les trouvera plus loin racontées par lui-même dans ses lettres à Natalis Galéot (7 septembre 1527), à Martin Hanoyer (décembre 1527), et dans son *Épître à tous seigneurs* (1530).

Arrivé au terme de ses études universitaires, Farel se fit inscrire, en janvier 1517, sur le rôle des gradués qui avaient droit à un bénéfice ecclésiastique, et il choisit pour collateur *Jules de Médicis*, ancien évêque d'Embrun et alors archevêque de Narbonne, qui occupa plus tard le siège pontifical sous le nom de Clément VII. (Bulaeus, t. VI.) Bientôt après, et sur le conseil de Le Fèvre, Farel usa du privilège de chaque nouveau maître ès arts : il demanda et obtint une place de régent au collège du cardinal Le Moine, collège consacré à l'enseignement de la philosophie et de la théologie. (« Farelus, clericus Vapincensis, diu rexit in cardinalitio. » Bulaeus, *ibid.*) Ce titre de *clericus* permet peut-être de penser que Farel étudia dans la Faculté de théologie, après avoir reçu la maîtrise ès arts ; mais on ne peut admettre qu'il ait *professé* à l'Université comme théologien, attendu qu'il fallait pour cela être « bachelier formé en théologie » et avoir atteint au moins l'âge de 35 ans. (Crevier, *op. cit.* IV, 268.)

La plus ancienne biographie de Farel s'exprime ainsi au sujet de ses études : « Dès la philosophie il s'efforça de cognoistre quelque chose en la théologie et aux langues, surtout d'avoir la science de la langue grecque et hébraïque. *Un sien liere de raison* [journal ou livre de comptes] *écrit lorsqu'il faisoit ses études à Paris*, parle du progrez d'icelles en l'an 1519 et 20, 21, 22, pendant lequel temps il estoit grandement chéri et honoré par deux siens maistres et précepteurs : l'un appelé *Jacques Le Fevre d'Estaples* . . . l'autre maistre *Girard Rouf*. » (Olivier Perrot. Manuscrit de la Bibl. des pasteurs de Neuchâtel.) Le même document rapporte que Farel ayant laissé apercevoir qu'il avait « de bons sentiments de la vraie doctrine, dans sa profession [au collège Le Moine], il ne subsista guère paisible en icelle. » Toussaints Du Plessis, précisant une assertion générale de Bèze (*Hist. ecclés.* I, 5), met Farel au nombre des savants que Briçonnet appela en 1521. Quoique ce fait ne repose sur aucun autre témoignage, on peut cependant l'admettre comme vraisemblable. Au reste, les seuls renseignements certains qu'on possède sur le *séjour de Farel à Meauc*, c'est le récit d'un entretien qu'il eut avec le Jacobin de *Roma*, où il exprima l'espoir de voir bientôt toute la France gagnée à l'Évangile (Farel au duc de Lorraine, 11 février 1543) ; c'est

agam tecum. Nunc sum apud *Fabrum*, sed nescio nec qua ratione nec qua fini. Convalui, et tertio *Parisii*s professus [l. profectus] sum. *Orontius* ⁵, quem ter sum colloquutus in carcere, misit duos *Helvetios* regem supplicaturos ut exolveretur, qui eum in præceptorem τῶν μαθημάτων poscerent : sed ut negotium cesserit nescio. Mirum est quàm in dies Theologi deseuiant in omne doctorum genus, quos non difficile esset vincere, si fides esset in huius firma et constans in quibus esse deberet. De cloacario non loquor (certè *Cli-thoreo* ⁴ dicere putabam) : non tibi unquam persuadeas, quàm ille repuerascat vel vanos istos theologiici ordinis accubitus anhelet,

en outre l'assurance que lui donne G. Roussel, dans sa lettre du 6 juillet 1524, des sentiments d'amitié qu'avaient conservés pour lui les notables de la ville de Meaux. On ne sait exactement ni à quelle époque, ni dans quelles circonstances Farel quitta cette ville. Selon Bèze, il en serait sorti à la suite d'une persécution, aurait « subsisté à Paris, tant qu'il put, » et se serait retiré en Suisse. Cette dernière assertion est rectifiée par le passage suivant de la chronique de Froment :

« Farel desirant édifier ceux de son pais, s'en alla de Meaux à Gap, où voullant prescher, il n'y fust admis, parce qu'il n'estoit ne moine ne prestre. . . . De là il fust deschassé, voire fort rudement, tant par l'Évesque que par ceulx de la ville, trouuans sa doctrine fort estrange, sans jamais en auoir ouy parler. Voyant cela il vint à Basle . . . » (Bibl. Publique de Genève. Manuscrit cité. Vol. n° 147.) L'auteur de ce récit omet, de son côté, la tentative d'évangélisation que Farel fit en Guyenne. C'est de ce dernier pays qu'il se rendit à Bâle. (V. ci-dessous la lettre de Canaye du 13 juillet 1524, et celle de Farel du 6 juillet 1525, où la question semble tranchée par ces mots : « *Ē penitissima Gallia illectus fui.* »)

⁵ *Oronce Finé*, né à Briangon en 1494, un des premiers mathématiciens de son temps, était en prison à Paris depuis 1518, à cause de l'ardeur qu'il avait mise à défendre les privilèges de l'Université. (V. le N° 16, n. 2°) S'il est vrai qu'il obtint sa liberté en 1524, il le dut aux démarches que la Faculté des Arts, réunie le 27 octobre (même année), décida de faire en sa faveur auprès du roi. Il fut réintégré dans ses fonctions en 1532. (Bulaeus.)

⁴ *Josse Clichtow* avait pris le parti de Le Fèvre dans la dispute relative aux trois Mariés (1519), mais bientôt il se sépara de lui et fut l'un des premiers à se prononcer ouvertement contre Luther. (Bulaeus, t. VI, anno 1523.) S'étant retiré à Tournay (1521), il consacra toute son activité à défendre l'église romaine. Les principaux ouvrages qu'il publia dans ce but sont les suivants : *De veneratione Sanctorum*. Paris, Simon de Colines, 1523 (1524 nouveau style), in-4°, où il attaquait W.-F. Capiton. — *Antilutherus*. Paris, S. de Colines, 1524, in-folio, dédié à Charles Guillard, président du parlement de Paris. — *Propugnaculum Ecclesie adversus Lutheranos*. Paris, S. de Colines, 1526, in-folio. La dédicace de ce dernier ouvrage datée de Chartres, 1526, est adressée à Louis Guillard, évêque de cette ville. (V. le N° 5, note 1, et la lettre d'Érasme du 17 juin 1521. Le Clerc, p. 617.)

depereatque. Quæso fidem mihi facias, te non modicè [diligere] à *Fabro*, *Gerardo* et *Vatablo*⁶, aliisque compluribus, modò rem quam cepisti, christianè semper tuteris defendasque. *Sed quid pro Christo non ageremus, si virax Christi fides altis mentibus nobiscum insideret?*

*Budæus*⁷ betam propè totam absorpsit. *Milo*⁸, *Canæus*⁹, diligenter navant operam litteris, teque honorificè salutant. Rogo, scribe ad me, si quoquam pacto liceat per otium, de iis quæ apud vos aguntur. Utinam illic liceret mihi vivere, et de hac re non adhuc animum despondi. Meldis, apud *Fabrum*, Calendis Januariis 1524.

Tuus ex animo ANGELUS.

(*Inscriptio* :) Gulielmo Farello Allobrogi Basileæ.

84

GUILLAUME BRIÇONNET à Marguerite d'Angoulême.
(De Meaux?) 10 janvier 1524.

Inédite. Copie. Bibl. Imp. Suppl. franç. n° 337, fol. 271 a.

SUMMAIRE. Envoi de la traduction des *Épîtres de St. Paul*, avec prière de l'offrir au Roi. Excellence des Écritures. Éloge de la *piété du monarque*. Actions de grâces pour la protection que Dieu vient d'accorder à François I, en faisant échouer la *conspiration [du connétable Charles de Bourbon]*.

Madame, la longueur de l'enlumineur procédant en partie des

⁵ *Gérard Roussel*. V. le N° 44, note 1.

⁶ *François Vatable*. V. le N° 6, n. 2, le N° 20, n. 19 et le N° 38, n. 10.

⁷ *Guillaume Budé*, l'helléniste. Il avait presque terminé la lettre B de son dictionnaire grec. Cet ouvrage, intitulé « *Commentarii linguæ græcæ*, » parut à Bâle chez Jo. Bebelius, 1530, in-folio.

⁸ Appelé ailleurs *Milæus*, régent des classes de grammaire au collège Le Moine, à Paris. (V. la lettre de Le Fèvre du 20 avril 1524, n. 10.) Tout nous porte à croire que ce *Milæus* est *Miles Perrot*, élève et ami de Farel, avec lequel il était en correspondance.

⁹ *Jean Canaye* fut le disciple et l'ami de Farel. A l'époque où ce dernier habitait Paris, ils avaient l'un et l'autre vécu dans l'intimité de Le Fèvre. (V. ci-dessous la lettre de Canaye à Farel, du 13 juillet 1524.)

froidures¹, qui l'ont fort retardé, a esté cause que plustost n'ay peu *envoier au Roy*. [à] *Madame et à vous les épistres de S. Pol translitées*²: ce que fais présentement, vous suppliant, Madame. très-humblement, qu'il vous plaise en faire l'offre, que [l. qui] ne peult, de voz mains, estre que très-agréable et (sachant vostre saint desir) ne vous sera à peine, mais plaisir, pour l'esperoir du prouffict qui en viendra à l'honneur de Dieu. doux esguillon facilitant tout travail.

Elles sont metz roial, engressant sans corruption et guérissant de toutes maladies. Plus on en gouste, [plus] la fain croist en desir assouvi insaciable. Le dict metz purge, illumine et parfaict toute créature par foy insérée en filiation divine. Là se congnoist tout esgarement, se voit le chemin pour en sortir et courir, par dilatation de cœur, en perfection de charité, assouvissement et plénitude de la loy, dont procède la source de toute grâce, croissant par gratitudo et recongnissance. L'amplitude de la dicte source est si exubérante, que nul [n'en] est exempt: en laquelle spécialement *le Roy, Madame et vous* estes excellentement noiez. Je ne congnois en ce royaume aultres que [l. qui] tant y soient plongez et abismez.

Et récemment, outre les continuelles [grâces] intérieures, les grâces extérieures ont par grans russeaux habondamment couru et courent; et ne faitz double, qu'elles n'ayent esté humblement receues et congneues, spécialement par *Madame*. *s'y voyant*.

¹ L'hiver de 1523 à 1524 commença de bonne heure et fut d'une rigueur exceptionnelle. (V. le Journal d'un bourgeois de Paris, p. 186.) Marguerite en fait mention dans le billet suivant qu'elle adressait (au mois de décembre 1523) à l'évêque de Meaux: « Triumpher glorieusement par vraie union de nostre chief . . . en ceste eureuse croix de tribulation doit estre vostre passetemps et consolation. *Vecy le temps acceptable, vecy le jour de salut, auquel la froideur de l'hiver ne diminue l'ardeur de charité* . . . Vous priant plus que jamais regarder le besoing que a de voz bonnes prières

vostre inutile mère, MARGUERITE.

« Vous vouldrez bien que je ne soie oubliée à celles de Mons. *Fabry*. » (Bibl. Imp. manuscrit cité, fol. 262 a.)

² Il faudrait entendre par là une traduction *manuscrite* des Épîtres de St. Paul, si la présente lettre avait été écrite en janvier 1523, comme le pensent quelques auteurs. Nous croyons, au contraire, qu'elle est datée selon l'ancien style, c'est-à-dire qu'elle appartient en réalité à l'année 1524. Les Épîtres que Briçonnet envoyait au roi seraient donc des exemplaires enluminés de la seconde partie du Nouveau Testament de Le Fèvre, publiée le 6 novembre de l'année précédente. (V. le N° 79 et la note 3.)

par la grâce de Dieu, *estre comme deux fois mère*, — luy ayant la bonté divine faict comme renaistre et resuscité *le Roy, veu la dampnée et inexcogitée conspiration et malice*³.

Sy tous ceulx du royaume s'en esjouissent et consolent, plus doit *la bonne mère* larmoier de joie, et vous, luy tenir compaignie, regectant tout à Dieu et non à voz industries et diligence. Et de tant plus que sentez l'importable source de grâce vous environner, plus [Il] fera, quand vous efforcerez y correspondre selon vostre pauvreté, qui croist plus sur les grâces grandes. [De Meaux ou de St-Germain-des-Prés?] x^e Janvier, v^e xxiiij⁴.

85

LE FÈVRE D'ÉTAPLES à Guillaume Farel.
De Meaux, 13 janvier 1524.

MANQUE.

[L'original autographe, qui se trouvait à la Bibliothèque Royale, tome 268 de la collection Du Puy, en a disparu, il y a environ

³ C'est une allusion évidente à la conspiration du connétable de Bourbon. (V. Gaillard, op. cit. II, p. 22-58.) La première nouvelle en vint au roi par une lettre de Brézé, grand-sénéchal de Normandie, datée du 10 août 1523. Le 15 septembre suivant, Briçonnet écrivait à Marguerite d'Angoulême : « Madame, depuis que j'ay entendu *le bruit qui court, moult estrange et inexcogitable*, n'ay esté à mon aise . . . Il a queue plus longue que l'on ne pense . . . Louée soit la bonté divine, qui n'a permis *telle maléfice et ruyne totale du royaume! Le roy est bien tenu à Dieu*. J'espère qu'il le reconnoistra plus que jamais. » (Bibl. Imp. ibid. fol. 251 a.) Quant à la persuasion où est Briçonnet que la vie de François I avait été en péril, elle peut s'expliquer par le discours que Brion, l'envoyé royal, tint au parlement de Paris, le 31 octobre 1523. Il dit que François I devait être livré au roi d'Angleterre par le connétable; que les partisans de celui-ci avaient résolu d'enfermer la reine-mère et d'exterminer toute la famille royale, etc. Cette accusation était destinée à surexciter l'esprit public, les ennemis étant déjà arrivés sur les bords de l'Oise, à onze lieues de Paris. Il n'est d'ailleurs pas étonnant que Briçonnet ait cru à la réalité d'un crime que les juges reprochaient tous les jours au confident du connétable, Jean de Saint-Vallier, condamné à mort le 16 janvier 1524.

⁴ L'année finissait à Pâques pour la France, quoique l'on commençât à suivre le nouveau style quand on envoyait des lettres dans les pays où il était déjà adopté.

trente ans. Voyez le « Dictionnaire des pièces autographes volées aux bibliothèques publiques de la France », ouvrage de MM. Ludovic Lalanne et Henri Bordier. Paris, 1852, in-8°, p. 130.

M. Henri Bordier, à l'obligeance duquel nous devons un grand nombre de renseignements précieux, nous écrivait de Paris, au sujet de la dite lettre : « Il existe à la Bibliothèque Impériale une analyse faite au 18^{me} siècle par l'avocat Pitorre d'un certain nombre de volumes de la Collection Du Puy. L'analyse du volume 268 commence par ces mots : « Les compilateurs de ce volume de MM. Du Puy montrent leur solide discernement, en y plaçant en tête la lettre de Jacques Faber, écrite à Farel, son amy, à Basle, dans laquelle lettre sont désignés et nommés quantité d'ouvrages de religion du temps, qui servent de frontispice à l'explication détaillée des pièces qui y sont ensuite traitées. »

Nous nous sommes assuré nous-même que ce volume commence aujourd'hui, au folio 2, par la lettre de Le Fèvre à Farel du 20 avril (1524) : « De literis et libris quos ad me dudum misisti... » Ces paroles de Le Fèvre confirment donc l'assertion de l'avocat Pitorre, et elles nous font constater une lacune de plus dans ce qui nous reste de la correspondance des réformateurs.]

86

ANÉMOND DE COCT au pieux lecteur.

De Zurich, 24 janvier 1524.

Imprimée (Zurich, Froschower, 1524).

SOMMAIRE. Le voyage que j'ai fait en *Allemagne* a été fructueux pour moi et pour autrui. J'ai vu et entendu ceux qui remettent en lumière Jésus-Christ : j'ai obtenu de *Luther* une lettre exhortatoire pour le duc de *Savoie*, et, après l'avoir portée à sa destination, je suis venu à *Zurich* en demander une à *Zwingli* pour *Pierre de Seville*, fidèle prédicateur de Christ à *Grenoble*. Si les auteurs de ces deux épîtres que je publie trouvaient des imitateurs parmi les écrivains de talent, on verrait certainement *notre France, l'Italie et les Espagnes* accueillir avec joie Christ revenant du pays d'Égypte.

Annemundus Coctus Eques Gallus pio Lectori.

Dominus tecum ! E *Galliis* in *Germaniam* exivi, non aliam ob causam nisi ut eos nossem à facie, quos fama jam mihi fecerat notissimos. Quæ quidem ferebat, quàm purè, quàmque germanè quidam CHRISTUM, jam à multis annis ignoratum, in lucem denuo proferrent. Nec frustra exivi, nam præter hoc quod illos vidi, au-

divi, et in amicitiam receptus sum, etiam aliis, ita mihi videor, profui. Adiens enim primò *Lutherum*¹, posteaquam familiarior mihi factus est, multa sum loquutus cum eo de rebus Christianis: inter alia incidit nobis sermo de principibus. Tum ego commendavi, ut par erat, Principem illustrissimum *Ducem Sabaudiaë*, tam prudentem quàm studiosum verae pietatis². Hoc autem audiens *Lutherus* dixit, se, cum id officii sui sit, posse adhortari illum, ut perseveret esse, quod audiat: prius enim, nescio unde³, perlata ad eum fuerat fama bona de Principe. Tum ego: « Si tibi placuerit scribere, me non pigebit perferre. » Scripsit is igitur⁴. Ego pertuli. Spero rem me fecisse Principi gratissimam.

Deinde autem *Tigurum* veni⁵ ad *Huldricum Zuinglium*. Hunc, ubi me benignissime excepit et jam aliquandiu familiaritate ejus fueram usus, rogaram, ut literis mihi *Petrum Sebivillam* concionatorem Gratianopolitanum in officio retineret, prædicandi, inquam, solum CHRISTUM, id quod jam dudum incœperat pulcherrime⁶. Obtemperavit is, ut est ad Evangelium promovendum promptus, lubentissime⁷.

Jam verò, ne illud solum egerim, verumetiam amplius aliquid, Calcographo dedi epistolas, de quibus hucusque dixi, divulgandas⁸, ut et alii haberent unde utilitatem nanciscerentur.

Volo itaque, lector, quisquis es, ut hinc intelligas *Annemundum*, pro CHRISTI gloria, et tuo profectu, nihil non et tentaturum et subiturum. Quid verò putas, si omnes, qui stilo valent, idem, quod illi duo, facturi sint? Futurum profectò esse video, ut non modò *Galliaë nostræ*, verum et *Italia*, et *Hispaniaë* gentesque

¹ Voyez le N° 66, note 2.

² — ³ V. le N° 76, note 2.

⁴ V. la lettre de Luther au duc de Savoie (N° 76).

⁵ Anémond de Coct dut arriver à Zurich au mois de novembre 1523.

⁶ Il résulte de ce *jamdudum* que *Pierre de Seville* prêchait déjà l'Évangile à l'époque où le chevalier Coct quitta le Dauphiné pour se rendre à Wittemberg.

⁷ V. la lettre de Zwingli à Pierre de Seville (N° 82).

⁸ Ces lettres forment une brochure de 8 feuillets in-4°, qui a pour titre : « In hoc libello contenta. Annemundi Cocti Equitis Galli ad lectorem Epistola. Christianissimi doctoris Martini Lutheri ad Illustrissimum principem Carolum Sabaudiaë ducem Epistola. Huldrici Zuinglii Tigurini Episcopi vigilantissimi ad Petrum Sebivillam Gratianopolitanum Ecclesiasten Epistola. Prædicabitur hoc Evangelium regni in universo orbe, in testimonium omnibus gentibus et tunc veniet consumatio. Matthæi. 24. » (Sine loco.)

reliquæ CHRISTUM ex Ægypto redeuntem ambabus ulnis sint exceptura. Caterùm unum est, quod te volo in oculis habere perpetuo : Sic Deum dilexisse mundum, ut filium suum unigenitum dederit, ut omnis qui credat in eum, non pereat, sed habeat vitam aternam. Hoc enim faciens, nec à mundo, nec à diabolo ad humana poteris abstrahi commenta, qualiacunque sint in speciem. Sic igitur fac, et salvus eris. Vale in CHRISTO, et Evangelium fove. Tiguri. nono Kalend. Februarii, anno M.D.XXIII.

87

[GUILLAUME BRIÇONNET] à Marguerite d'Angoulême.
De St-Germain (-des-Prés), 31 janvier (1524).

Inédite. Bibl. Imp. Suppl. franç. n° 337, fol. 279b — 280b.

(FRAGMENTS.)

SOMMAIRE. Briçonnet adjure Marguerite d'employer toute son influence auprès du roi, pour qu'il choisisse à l'avenir des évêques qui soient dignes de la tâche qu'ils ont à remplir. Parallèle des faux et des vrais pasteurs.

.....
Pour néant ne vous a la plénitude divine fait ses vaisseaulx rempliz de habondante grâce. ne constitué ses excellentes *ymatiges de vérité*¹, que pour la promouoir en tous estatz, spécialement en celluy qui tous ruyne². Comme[nt] povez-vous ygnorer que la pluspart de ceulx qui doibrent estre préconizateurs de vérité, ne la vueillent [l. ne veulent pas l'être]? car ne savent l'anoncer: il fait mauvais gnet qui est borgne, aveugle et endormy: sercher [l. chercher] terre et ciel sont choses incompatibles, aymer la chair et

¹ Dans les quinze premières pages de la présente lettre Briçonnet développe cette idée, que « tout peintre et statuaire ouvrant [travaillant] selon son art, plus est excellent, plus estude *représenter l'imaige au vif et à sa vérité.* » Les chrétiens doivent pareillement s'étudier à reproduire en eux l'image de Christ.

² Il s'agit ici du *clergé*, que Briçonnet a nommé plus haut (p. 86) « *l'estat par la froideur duquel tous les autres sont gelléz.* »

l'esperit, et en propre amour nourrir celle de Dieu. *Je sçay que le roy y en a mis de bons*, dont je loue Dieu. A moy n'est de juger de combien les autres emportent la balance ⁵.

Je vous supplie, Madame, procurer pour l'advenir *l'honneur de Dieu, en l'élection et choiz de ses ministres*, sy tost ne voulez encourir l'ire et indignation de Dieu, qui est présente. Sy n'y pourvoiez, vous direz: « *Le temps n'est propre!* » Il est tousjours saison de bien faire. Ung bon édificateur ne bastist pour démolir. Sy desirez que l'Église reconnoisse son estat et profession, et soit réduite à sa vérité conue, [je] sçay que Dieu vous en donne à tous trois le voulloir, qu'il accompagne de sçavoir et pouvoir. Pourvoiez, comme [l. quand] les places des capitaines vacqueront, telz y estre mis, qu'il ne faille non seulement les démolir, mais [qu'ils] puissent en nostre Seigneur vous conforter et ayder à exécuter *vostre saint vouloir*.

Sy, pour la deffence de l'État, [vous] faictes les guerres par divers capitaines, et [si] n'est le roy partout que par l'obédience que l'on a à ses lieutenants-généraux et capitaines, qu'il sçait luy estre loyaulx et fidèles, — l'une guerre n'empesche l'autre qu'il ne puisse aussy cependant pourveoir d'autres capitaines, incapables pour celle de la terre, qui pourront vacquer et entendre à guerroyer *les ennemis de Dieu*, qui seul estaindra et assoupira vostre guerre.

Sy allez [l. allez donc] en la sciencie rondement et en vérité. *non par ypocrisie et pour eschapper du mauvais passage!* Prières d'imaiges deffigurées ne forcent la bonté divine, ains [l']exaspèrent et remplissent le vaisseau de ire et indignation, que voyons évidemment estre préparé, que [je] supplie le Seigneur, père de toute miséricorde, par sa douce et paciente longanimité, convertir en vaisseau de grâce, de laquelle il ne destitue ceulx qui, en simplicité et vérité de cueur, la serchent.

⁵ Bien peu d'évêques avaient pour leur troupeau une sollicitude égale à celle de Briçonnet. C'est du moins le jugement porté par Marguerite. Dans un billet sans date, mais qui paraît avoir été écrit en 1522, elle disait à l'évêque de Meaux: « [Je] suis constrainte, tant par ce que l'on m'a diet que [par] l'expérience, ... vous prier avoir regard que *le travail que prenez d'apareiller la viande à voz brebis*, ne vous retarde, quant elle sera preste, la distribution.... Considérez *qu'il est peu de prélatz, à qui Dieu fuict tant de grâces*, et sy vous avancez l'heure de son service, et allez à Luy avant le temps, je ne sçay s'Il en sera content. Je vous requier, pensez-y pour Luy et pour ceulx à qui tant pavez servir. » (Mscr. cité, fol. 223 b.)

Sy le St. Esperit commande par St. Pol, chascun debvoir parler vérité avec son prochain⁴, plus [encore le doit] le vassal et subject avec son seigneur, et serviteur au maistre. Et *pour ce*, Madame, *que demandez vérité*, dont m'escripez ne trouver qui vous en disse nouvelle, je cuide n'en estre loing

Et *ce*, Madame, *que dictes estre le pis, d'avoir esté narrée des gardes de la cité*⁵, est le mieulx qui vous scauroit advenir. Douce, plaisante et délicate est *la plaie qui riviffe*. Plus [ils] seront *ymaiges vraies* de Celluy qui seul est protecteur et gardien de la cité, plus [ils] vous navreront, et vous sera la plaie incurable sy agréable, que voudrez la mort suivre. Telz ostent non seulement le manteau, mais robes, chemises et toutes choses non seulement accidentaires, mais substantifiques, et ne cesseront qu'ilz ne vous ayent mis en parfaite, entière et totale nudité, jusques à l'âme et esperit inclusivement, pour estre joincte et unie à vérité nue et découverte. *Les gardes larvées*⁶ et adultérines *narrent à mort mortelle*, couvrent vérité, de paour de l'évanter, et surchargent les imaiges qui [l. qu'ils] défigurent par flateries et dissimulations. Qui les suict, n'est de merveilles s'il a piedz agravés, yeulx cloz et mains liéz

La grâce que Dieu vous donne est grande, et plus sera en vous despoillant de propre et vestant du divin vouloir... Que [pour vous] Dieu soit Dieu, puissance, sapience, bonté, amour, paix ! Et ce que l'on Luy attribue, et, pour ce qu'il est vérité, que toutes ses œuvres aussy a fait et continue en vérité, démontre que telles doivent estre celles de ses ymaiges, qui ne subsistent que par vérité. Celle qui ne représente au vif est faulse et adultérine vie et vérité....

Vous Luy supplierez, s'il vous plaist, Madame, que *vostre pauvre inutile filz* ne se desvoie, lequel, se recommandant viscéralement à voz bonnes prières, par icelles eslevé, impétrera que miséricorde et vérité ne vous habandonnent en amplitude, grâce, paix et

⁴ Ép. aux Éphésiens, ch. IV, v. 25 : « Que chacun de vous parle selon la vérité à son prochain. »

⁵ Les gardes de la cité spirituelle, c'est-à-dire les membres du clergé. Il y a dans tout ce passage une allusion au *Cantique des Cantiques*, ch. V, v. 7 : « Ceux qui gardent la ville et qui font la ronde m'ont rencontrée ; ils m'ont frappée et blessée ; ces gardiens de nos murs m'ont enlevé le manteau dont je me couvrais. »

⁶ Les gardes masqués, les faux pasteurs.

amour. De vostre maison de Saint-Germain, le dernier de Janvier (1524) ⁷.

Vostre inutile filz G., indigne ministre.

88

MARGUERITE D'ANGOULÊME à Guillaume Briçonnet.

(De) 9 février 1524.

Copie. Bibl. Impér. Suppl. franç. n° 337, fol. 284b—285a.

(FRAGMENTS.)

SOMMAIRE. Marguerite reconnaît qu'elle a mérité les admonitions sévères de l'évêque de Meaux. Elle se recommande à ses prières, afin qu'elle puisse se réveiller pour une vie nouvelle.

Le ix^e Febvrier 1523 (1524).

La matière de consolation qu'il plaist à l'infinie bonté, par vostre lettre ¹, de partir *aux bons esperitz et à mes clercs*. se convertist en moy en *occasion de douleur et de confusion* Vous priant par vos oraisons impétrer de l'indicible miséricorde *ung réveille-matin* pour la pauvre endormie, afin qu'elle se lève de son pesant et mortel somme, *puisque l'heure est venue*, Et voyant de toutes ces choses en moy trop de delfault, *je retourne à rous et à Monsieur Fabry et tous voz sieurs*, vous requérant l'aumosne. Et à plus neccessiteux ne la pourriez refuzer, car le pain des enfans ne m'est deu, mais les myettes, desquelles auroie bien cause de m'en contenter, sy les goustois de bon appétit. Suppliant Celui qui vous baille le pain à départir, tellement le multiplier entre voz mains, que chacun, resaizié, en puisse avoir, du relief. sa plaine corbeille

vostre inutile mère. MARGUERITE

⁷ Nous adoptons la date de 1524, parce que le sujet développé ici par Briçonnet est traité sommairement dans ses lettres du 12 et du 25 février (N° 89 et 94), qui appartiennent certainement à cette année-là.

¹ C'est probablement la lettre du 31 janvier (N° 87).

89

GUILLAUME BRIÇONNET à Marguerite d'Angoulême.
(De St.-Germain-des-Prés ? 12 février 1524.)

Inédite. Copie. Bibl. Impér. Suppl. franç. n° 337, fol. 287b — 289b.

(FRAGMENTS.)

SOMMAIRE. Marguerite n'a pas besoin d'être réveillée : Dieu y a déjà pourvu. C'est plutôt *Briçonnet et ses frères de l'épiscopat* qui auraient besoin d'être réveillés. Que *la famille royale* se préoccupe sérieusement de cette œuvre de *réforme*, quelque difficile qu'elle paraisse, et Dieu lui fournira l'occasion de l'accomplir.

Madame, la bonté divine nous réveille, se communiquant à nous par trois sortes de réveilz....

Hélas! Madame, je vous supplie très-humblement.... que soiez *pourvoiant à moy et [à] mes semblables deffiguréz¹, réveilz monstrificques, desquels chascun cognoist quel est le dormir, aultres endormans²*. Et vous ayant Dieu donné le pouvoir, [je] vous requiers et semons, en l'honneur de Dieu, y remédier. *Je scay l'œuvre³ difficile*, mais non à Dieu, qui tout facilite en ses vaisseaulx qu'il digniffie par *son réveil*.

Sy le roy, Madame et vous Le contempuez, aprestez-vous hardiment pour recevoir des verges. *Sy l'exécution ne semble prompte pour le présent*, proposez en vérité et simplicité de cœur, que y vacquerez fidèlement par sa grâce, quand Il en donnera l'opportunité. *Et serez esbahiz que la lumière de paix vous viendra dont ne l'attendez*, que n'aurez jamais des hommes ne de voz inventions, s'Il ne se donne luy-mesme. Il ne se veult sercher, combien que présent, se insinuant ès cœurs vray desir de queste,

¹ Briçonnet se range au nombre des prélats qui ont défiguré en eux-mêmes l'image de Dieu. V. le N° 87, note 1.

² Voyez la lettre précédente. Au lieu d'être des *réveille-matin* pour le troupeau, ils l'endorment par l'exemple de leur propre sommeil.

³ La réforme du clergé.

pour estre trouvé , prévenant le questeur et l'emprisonnant de desir questueulx.

Aydés, Madame, par voz prières, au pauvre endormy
suppliant le vray orient nestre [l. naistre] ès cœurs de toutes créatures raisonnables et *réveiller les chefz*, pour *Le faire honorer, servir et aymer*. . . .

Vostre inutile filz, indigne ministre.

90

MARGUERITE D'ANGOULÈME à Guillaume Briçonnet.

(De entre le 12 et le 24 février 1524.)

Inédite. Bibl. Impér. Suppl. franç. n° 337, fol. 291 a.

SOMMAIRE. Le procureur du roi qu'elle envoie vers Briçonnet s'entendra avec lui, pour essayer de vaincre la résistance du *malade* [c'est-à-dire de *l'archevêque de Bourges*, qui ne voulait pas autoriser *la prédication de l'Évangile*]. Une œuvre qui console Marguerite et sa belle-sœur. Nouvelle rassurante au sujet d'un parent de l'évêque de Meaux.

Plus croissent *les tribulations* et plus augmente la congnoissance de la bonté d'icellui qui est seul triumpheur et victorieux des *peines et contralictions* que [l. qui], par l'ennemy, nous sont mises au devant, pour empeschement de Sa charité, qui sera par Luy immuable. Car Le supplieray *avoir pitié des pauvres ignorans et de leur euclinée areugleté*¹, pour à laquelle bailler le dernier remède de douceur, j'envoie ce porteur, procureur du roy à *Bourges*²,

¹ Marguerite veut parler des obstacles que *l'archevêque de Bourges* opposait aux prédications évangéliques de *Michel d'Arande*. Après avoir annoncé l'Évangile à Bourges pendant les deux derniers mois de l'année 1523, Michel d'Arande s'était vu interdire la chaire dès le commencement du carême (22 février). L'archevêque l'avait menacé de la prison perpétuelle et avait fulminé une sentence d'excommunication contre tous ses auditeurs. (Voyez plus loin la lettre de Farel du 2 avril 1524.)

² Nous n'avons pu découvrir son nom. Bien qu'il y eût à Bourges un procureur du roi, c'était Marguerite qui administrait le duché de Berry et

bon et loyal serviteur, devers vous, pour vous compter le tout et prendre vostre conseil à parler *au malade*⁵. Mais j'ay paour, sy *le remède* n'est prompt, que *le potencial cautère* y sera appliqué. *en figure du spirituel*. [ce qui est] plus à craindre⁴. Celluy qui mollifie et endursist comme il Luy plaist toutes choses, fassent [l. fasse] en luy sa volonté !

Et plus que jamais [je] Le loue d'avoir veu par lettres [ce] qu'il [Luy] a pleu faire de ma belle bonne seur⁵ ; et seur est-elle véritablement. Je vous requiers, non ignorant la bonté de Dieu en vous, que vous vueillez labourer à cest œuvre. que j'estime tant avec elle consolations, que assez n'en puis rendre grâces à Celluy qui est innumérable. Mais il Luy plaira, de son tout, satisfaire au rien de celle qui. pour *vostre père*⁶, fera comme pour le sien. Et quoy que l'on vous die. ne croiez que *le roy* et *Madame* permettent chose qui touche l'honneur [l. son honneur]. qui est leur. Pour la bénigne servitude de son pouvoir n'y espargnera rien

vostre inutile mère. MARGUERITE.

y faisait rendre la justice. Elle possédait cette province en apanage, depuis 1517. (Voyez F. Génin. Lettres de Marguerite, 1841, p. 263 et 441.)

⁵ *Le malade* ne peut être que l'archevêque de Bourges, François de Buil, ancien professeur de droit canon. Il occupa ce siège du 11 janvier 1520 au 25 mars 1525. (V. le Diet. de Moréri.)

⁴ Si nous comprenons bien les paroles de Marguerite, elles signifient que, dans le cas où une prompte intervention de Briçonnet ne modifierait pas les dispositions de l'archevêque de Bourges envers Michel d'Arande, celui-ci courait le risque de voir les censures spirituelles de l'Église sanctionnées et aggravées par les rigueurs du pouvoir civil à l'égard de sa personne.

⁵ Marguerite désigne-t-elle ici *la reine Claude*, épouse de François I, ou *Madame de Vendôme*, sœur du duc d'Alençon ?

⁶ Briçonnet avait perdu son père en 1514. Il est probablement question dans ce passage de *son oncle maternel*, Jacques de Beaune, baron de Semblançay, surintendant des finances. En février 1524, le roi nomma six commissaires pour lui faire rendre compte de son administration. (Voyez le Journal d'un bourgeois de Paris, p. 195, et Gaillard, op. cit. I, 461-474.) Marguerite écrivait à Briçonnet, le 9 février 1523 (1524 nouv. st.): « Ne vous ennuyez pour *l'affaire de l'oncle*, car vous voirrez que *le roy* ne *Madame* ne luy feront rien contre son honneur. » (Suppl. français, n° 337, fol. 285 a).

91

GUILLAUME FAREL aux Lecteurs chrétiens.
De Bâle, environ le 20 février 1524.

Imprimé original. Bâle, 1524. Archives d'État de Zurich.

SOMMAIRE. Le premier devoir du Chrétien étant de s'enquérir de la vérité, telle qu'elle est en Jésus-Christ, je soumetts à un débat public quelques propositions qui renversent la tyrannie des constitutions humaines. Je m'adresse à toutes les personnes qui peuvent apporter quelque lumière dans ces questions et même à celles qui veulent maintenir les *décrets de Rome*. Venez rendre raison de votre foi au grand jour, comme des enfants de la lumière, et avec les sentiments que Jésus-Christ réclame des Chrétiens. (Suivent les XIII THÈSES DE FAREL.) La dispute aura lieu dans la grande salle du Collège, mardi après Reminiscere (23 février), à 8 heures [du matin].

GVLLIELMVS FARELLVS CHRISTIANIS LECTORIBVS ¹.

Nil Christiano homine dignius putarim syncera veritatis, quam sese Christus esse attestatus est, inquisitione. Huius ergo gratia commodum existimavi, cum ad meam, tum proximi aedificationem, quam vel maxime nobis Christus ipse iniunxit, aliquot in me-

¹ Farel était venu à Bâle pour augmenter ses connaissances et affermir ses sentiments religieux. (Voyez sa lettre du 6 juillet 1525.) Son désir était facile à réaliser dans une cité qui présentait tant de ressources. Mais la société des théologiens et des savants, les cours de Pellicanus et d'Écolampade ne suffisaient pas au besoin d'activité qui possédait le futur réformateur. Le succès de la seconde dispute de Zurich, à laquelle il avait peut-être assisté (26-28 octobre 1523), et de celle que le curé de Liestall, Étienne Stör, venait de soutenir à Bâle, le 16 février, lui indiquait la route à suivre. Il sollicita de l'Université une discussion publique, en spécifiant les thèses qu'il se chargeait de soutenir. Sa requête, ayant été rejetée, Farel s'adressa au Conseil et en obtint l'autorisation qu'il demandait. Aussitôt il fit afficher le placard que nous reproduisons ici, et qui annonçait la dispute pour le mardi 23 février.

Ce document occupe une page in-folio en caractères italiques. Nous le donnons d'après l'imprimé original, qui est d'une excessive rareté.

dium adferre propositiones, à quibus Christianæ libertatis summa pendet, et per quas tyrannis humanarum fatiscit constitutionum, manente sua gladio potestate, à qua ne unus quidem eximitur. Proinde quotquot hic promovere quicquam potestis, et proximorum ædificationi ac saluti aliquid conferre, Vos quoque pastores, quibus est Christiani gregis iniuncta cura, ac alii omnes, quibus docendi munus demandatum, quique vos veritatis patronos fore iureiurando adegistis, aut qui salva vultis Romana decreta, adeste: et de ea quæ in vobis est fide super his petenti rationem reddite, idque in plena luce, ut lucis filii, nec quisquam quasi male agens in lucem prodire vereatur. et ut ad hæc hortatur dominus, Christiano pectore adcurrite, ut solum dei verbum victoriam reportet adnitentes. Quod ut faciatis oro et obtestor per IESVM CHRISTVM servatorem nostrum, qui tam anxie proximi curam nobis demandavit.

1. Absolutissimam nobis præscripsit Christus vivendi regulam, cui nec addere licet, nec detrudere.

2. Sola nobis à deo præcepta ex fide fieri possunt, ut impium sit alicui factioni se adigere, aut sub aliis quàm Christi præceptis degere, quibus iubentur, qui continere non valent, matrimonio copulari.

3. Alienum à luce Evangelica est, Iudaicum vestium delectum et ciborum, ac ceremonias observare.

4. Quæ contra præceptum sunt Christi verbosiores preces, et non secundum Christianam formam regulatæ sine periculo orari non possunt, nec institui: ut præstiterit quæ in hæc conferuntur pauperibus erogari, et non tantorum fomenta malorum fovere: quin potius pro viribus adnitendum ad unitatem omnia revocatum iri, quod fieret, si hi adigerentur sacris literis operam navare, non ab aliis exterioribus tantum in tegumentis differre.

5. Presbyterorum verissimum officium verbo Dei instare, cui ita addictos oportet, ut nihil ducant augustius, ut si alia illis occurrant quæ cum verbo satis tractare non possint, ministros ordinari oportet. Ad id damnabilis, ne dixerim perniciosissima est multorum in hoc officio oscitantia.

6. Non sunt temere præcepta Christianis in consilia vertenda, nec contra agendum: nam id satanæ officium est, cui adcedit damnabilis illorum cupiditas, qui quæstus gratia, vitanda Christianis servare detonant, et servanda fugere.

7. Opprimit ille Evangelium, qui illud incertum facit, ac illum

puisset Christi : qui non sincere fratrem docet, plus homines quam deum timens.

8. Qui suis viribus et potentia se salvari sperat ac iustificari, et non potius fide : sese erigens, et deum per liberum arbitrium faciens, impietate excæcatur.

9. Maxime id petendum et orandum, quod sanctus suggesserit spiritus : Suntque Christianorum sacrificia soli deo offerenda.

10. Qui corpore valent, quos in totum verbum dei non detinet. Apostoli sententia manibus operari debent.

11. Christianum alienum oportet à bachanalibus quæ gentium more celebrantur, et ab hypocrisi Iudaica in ieiuniis et aliis quæ non directore spiritu fiunt : ac cavere oportet à simulacris quam maxime.

12. Quæ Iudaicis adsimulantur traditionibus et oneribus, nec conveniunt Evangelicæ libertati. sed eam conculcant. à plebe Christiana tollenda sunt.

13. Curandum est IESVM CHRISTVM, cuius vel sola virtute singula reguntur, non syderum aut inferiorum dominio nobis adfulgere : quod maxime futurum speramus, si singula ad Evangelicam regulentur regulam, quibuscumque contentionibus profligatis. à quibus oportet Christianos omnes alienissimos, ut pax dei quæ exuberat omnem sensum, habitet in cordibus nostris, fiat, fiat.

Die Martis post Reminiscere hora octava in maiori aula Collegii *.

92

LE CONSEIL DE BALE à tous ecclésiastiques et laïques.

De Bâle, 24 [1. 27] février 1524.

Imprimé. Bâle, 1524, in-4°.

(TRADUIT DE L'ALLEMAND.)

TITRE. Mandat du Conseil de la ville de Bâle contre le Vicaire de l'Évêque, le recteur et les régents de l'Université du dit lieu, pour avoir interdit la dispute sur les articles ci-annexés (les Thèses de Farel) et avoir défendu à tous leurs ressortissants d'y assister.

Nous Adelberg Meyer, bourgmeister, et le Conseil de la Ville

* C'est probablement dans le couvent des Augustins ou dans la grande salle du Chapitre, qui est à côté de la cathédrale, que la dispute eut lieu.

de Bâle savoir faisons à toutes gens, tant de l'état ecclésiastique que de l'état laïc, que depuis un certain temps les pasteurs et prédicateurs de cette ville de Bâle ont porté dans les chaires beaucoup d'opinions contradictoires, et qu'il s'en est suivi parmi notre commun peuple toutes sortes de discours : les uns voulant s'en tenir aux enseignements divins et aux saintes Ecritures, les autres s'attachant aux décrets et ordonnances des Papes et des Conciles. Or, les jours passés, quelques personnes savantes et éclairées ont entrepris d'établir, avec l'autorisation du Conseil de la Ville de Bâle, *des débats publics et des discussions amicales* dans le Collège de l'Université de la dite ville, où il est en effet convenable de les ouvrir, puisque *c'est pour cela même que la dite Université a été fondée, comme toutes les autres*, — ces dites personnes se proposant de s'instruire mutuellement, afin que chacun sache ce qu'il doit croire de la vérité divine et des doctrines évangéliques. Mais leur projet a été constamment contrecarré par le Recteur et les Régents de l'Université¹, qui auraient dû accueillir avec empressement une proposition si convenable, si utile au peuple chrétien, pour avancer son perfectionnement moral et le salut des âmes, tandis qu'ils s'y opposent d'une manière pernicieuse par leurs mandats rigoureux et par les défenses faites aux ressortissants et supôts de l'Université.

Mais tout récemment, par une inspiration de l'Esprit-Saint, comme il est permis de le supposer, un Chrétien, un frère, nommé *Guillaume Farel*, a demandé humblement de pouvoir proposer et discuter publiquement dans le Collège, avec l'approbation préalable du Recteur et des Régents de l'Université, des articles qui nous ont été présentés en langue allemande². Son but était plutôt d'être redressé, s'il se trompe, et de recevoir instruction, que de se faire le docteur d'autrui. Or, malgré ses dispositions et sa conduite toute chrétienne³, sa requête lui a été nettement refusée ; c'est pourquoi il en a appelé à nous comme à l'autorité supérieure, pour obtenir l'objet de sa demande.

¹ Allusion aux défenses prononcées par l'Université, lors de la dispute d'Ecolampade du 30 août 1523 et de celle d'Étienne Stör du 16 févr. 1524.

² Il est probable qu'ils furent traduits par Ecolampade, ami intime de Farel. (Voyez le N° 95, note 6.)

³ Cette attestation d'honorabilité peut être opposée aux paroles de Tous-saints Du Plessis, op. cit. I, 327 : « Arrivé en Suisse, dit-il, Farel se dés-honora par sa doctrine et par ses mœurs. »

Ayant donc trouvé les dits articles par lui proposés conformes aux Évangiles et de nature à provoquer une discussion qui serait plus utile que nuisible aux hommes, nous avons accordé au dit *Guillaume* l'autorisation de soutenir dans le Collège de l'Université une dispute sur les dits articles en langue latine, afin que nos pasteurs puissent en faire leur profit ⁴. Mais contre cette autorisation le docte seigneur *Henri de Schönou*, docteur ès droits et, dans les choses spirituelles, vicaire de notre gracieux seigneur l'Évêque de Bâle, a fulminé, — avec le Recteur et les Régents de l'Université, et au mépris de la permission que nous avons donnée, ainsi qu'ils en étaient dûment instruits, — des mandats et des édits qui interdisent à tous prêtres, étudiants et suppôts de l'Université, sous peine de bannissement et d'exclusion de l'Université, de prendre aucune part à de telles discussions ou même d'y assister.

Nous en avons éprouvé un vif déplaisir, et nous voulons que, nonobstant les mandats ou défenses édictés par le Vicaire ou par l'Université, tout le monde et principalement les pasteurs, les prédicateurs, les prêtres, les étudiants et les suppôts de l'Université assistent et prennent part à une dispute que nous avons si expressément favorisée, et qu'ils en retirent autant que possible une connaissance plus exacte de la doctrine divine et des Écritures. Mais, — si qui que ce soit, de haute ou de basse condition, ecclésiastique ou laïc, s'avisait de vouloir en manière quelconque s'opposer à ce que quelqu'un (et principalement ceux qui tiennent de la ville de Bâle des bénéfices ecclésiastiques ou autres) assistât à cette dispute par nous autorisée ; et si, en particulier, on empêchait les ecclésiastiques et les membres de l'Université d'y prendre eux-mêmes la parole ou d'y être présents, en invoquant les mandats déjà édictés ou d'autres du même genre, sous quelque forme que cela se fasse, — nous interdisons tant à ceux qui se rendraient ainsi coupables, qu'à leurs gens, l'entrée et l'usage des moulins, des fours et du marché public ; de même ceux qui tiennent de nous et de la ville des bénéfices ou des fiefs, en seront entièrement

⁴ Là-dessus Farel annonça la dispute pour le 23 février. Une nouvelle opposition de l'Université, qui traitait Farel d'hérétique, l'obligea de recourir une seconde fois au Conseil, et provoqua le Mandat du 27. M. Herzog rapporte que *Louis Berus*, docteur de Sorbonne et ami d'Érasme, fut dans cette occasion l'un des adversaires les plus prononcés de Farel. (Op. cit. p. 144.)

dépouillés. Chacun doit se comporter selon le présent avertissement, scellé du sceau secret de notre ville et donné le Samedi avant *Oculi*, le 24^{me} jour de Février 1524⁵.

GASPARD SCHALLER, premier secrétaire
de la ville de Bâle.

(Suit la traduction allemande de l'invitation de Farel aux Lecteurs Chrétiens et de ses Thèses.)

93

G. BRIÇONNET à Marguerite d'Angoulême.
(De St-Germain-des-Prés ?) 24 février 1524.

Inédite. Copie. Bibl. Imp. Supp. franç. n° 337, fol. 291 b — 292 b.

(FRAGMENTS.)

SOMMAIRE. Briçonnet estime que la famille royale n'est pas appelée pour le moment à protéger *le chevalier de Dieu* [*l'évangéliste de Bourges*]. C'est assez que les prédications aient commencé dans cette ville avec l'assentiment du roi.

Du xxiiij^e Febvrier v^e xxiiij.

Sy l'aveugle corporel est digne de compassion, plus [est] le spirituel . . . Madame, se estant *le porteur*¹ grandement acquitté et vertueusement en la charge qu'il vous a pleu luy bailler², entendrez par luy *quel espoir l'on peult avoir de la guérison du patient*³. Toutefois *les membres de la vraie sapience* ont entre eulx solide et perpétuelle cohérence. les unissant la souveraine unité. et vraie paix se communicquant en eulx⁴ . . .

⁵ Le mandat imprimé porte: «geben Samstags vor Oculi den xxiiij.tag Februarii. Anno domini, etc. xxiiij.» Cette date renferme une erreur de plume ou d'impression, le dimanche *Oculi* tombant cette année-là sur le 28 février.

¹ — ² Voyez le N° 90, notes 1 et 2.

³ Celui que Marguerite a nommé plus haut *le malade*, c'est-à-dire l'archevêque de Bourges (N° 90).

⁴ Les «*membres de la vraie sapience*» sont les partisans de l'Évangile.

S. Pol aymoît mieulx mourir que sa gloire fust évacuée ⁵: ce qui adviendra *au chevalier de Dieu* ⁶ quant au monde auquel est envoyé pour batailler, s'il persévère au combat qu'il [l. qui] s'offre, duquel, sinon par gré, faudra par force qu'il se retire. Et plus l'on cuydera le boulevarder [l. protéger] et donner secours, pour empescher le combat qui luy est obstinément préparé, plus [il] sera descrié, vaincu et confuz, à la fin que prétendez.

Je desire que *le secours du roy, de Madame et de vous se diffère à trop meilleur effect*, où Dieu vous a réservez ⁷. Madame, s'il est impossible de unir le mercure et empescher qu'il ne s'enfuye, quant on gecte au dedans une pierre, et aussy de retenir et délaier le vol d'une compagnie de pigeons ou d'estourneaulx, qui tirera [l. si quelqu'un tire] au meilleu d'eulx. [il l'est] trop plus de contenir ung troppeau de brebis effarouchées par le cry de leur pasteur. *Excommunicacion est fouldre effarouchant* [le] populaire ⁸. *La prudence est* [l. consiste à] *caller* ⁹, *n'entreprendre ou ne continuer l'œuvre dont l'issue n'est honorable ne volue. Je me suis quelquefois persuadé, que raison et honnesteté deust contraindre nostre honneur à se contenter et dissimuler, voiant les prédications encomancées, y mettant le roi la main* ¹⁰

Vous ayant Dieu donné plus grant grâce, en debvez supporter l'imperfection, et ne permettre que, en cuidant combattre celluy contre lequel vostre magnanimité ne se doit armer ¹¹, [vous] combat[ie]z vostre bienaymé, *le doux Jésus*, qui vous embrasse par multiplicité de dons et grâces, *lequel a permis l'affaire*, regardant s'il y aura en vous aultres vivant que Luy Sentez en vostre

⁵ Allusion à la 1^{re} épître de S. Paul aux Corinthiens, IX, 15: « J'aimerais mieux mourir, que de voir que quelqu'un anéantit ma gloire. »

⁶ *Michel d'Arande*. (V. le N^o 90, note 1.)

⁷ Briçonnet, si courageux dans ses lettres du 31 janvier et du 12 février (Voyez les N^{os} 87 et 89), conseille maintenant la temporisation.

⁸ V. le N^o 90, note 1.

⁹ Abaisser les voiles.

¹⁰ Sur la requête du clergé de Bourges, le roi permit à Michel d'Arande de rester dans cette ville, et il adressa des réprimandes à François de Bueil, en le privant de son temporel. (V. plus loin la lettre du 2 avril.)

¹¹ C'est-à-dire *le chef* du diocèse de Bourges, envers lequel Marguerite doit user de clémence, afin de ne point offenser Jésus, qui a permis tous ces événements, et de ne pas paraître mettre son attachement pour Michel d'Arande au-dessus de l'obéissance qu'elle doit à Dieu.

débilité vostre force croistre, laquelle est solide et permennente sans diminution, qui est nostre Seigneur Jésus fortiffiant ses membres, ès quelz. par voz prières. desire estre inséré vostre inu-tille filz

G. B. indigne ministre.

94

[G. BRIÇONNET] à Marguerite d'Angoulême.
(De St-Germain-des-Prés?) 25 février 1524.

Inédite. Copie. Bibl. Impér. Ibid. fol. 293 b — 294 a.

(FRAGMENTS.)

SOMMAIRE. Briçonnet pense qu'il faut remettre à Dieu le sort de l'évangéliste [de Bourges]. Il est accueilli par le peuple, mais non par le chef ecclésiastique de la province. Cela démontre *combien il est urgent que le roi choisisse désormais pour évêques de vrais ministres de Jésus-Christ*. Le rare mérite du « serviteur de Dieu » [Michel d'Arandé] fera bien accueillir partout sa prédication.

Du xxv^e Febvrier v^e xxiiij.

Madame, vous ayant assez amplement, par le procureur de Berry¹, hier escript², continuant l'advis de Mons^r vostre Chancelier³, que avez peu voir par aultres deux lettres, craignant le cautaire potencial que, m'escrivez, *debroit estre appliqué, sy le remède n'estoit prompt*⁴. — [je] vous supplie derechef très-humblement, qu'il vous plaise estre contante de surattendre l'actuel⁵. Le cautaire du monde est *potencial*, celluy de Dieu est *actuel*. La possibilité est du monde, et l'action. de Dieu.

. . . . Sy les marchans et gens qui vivent en administration et distribution du monde n'ont chose si chère que le crédict et

¹ Il est appelé ailleurs « procureur du roi à Bourges. » (N^o 90, n. 2.)

² V. la lettre précédente.

³ Jean de Brinon, seigneur de Villaines, chancelier de Berry et d'Alençon. Il était premier président du parlement de Rouen, « homme grave, prudent, rare exemple de justice, » au témoignage de Charles de Sainte-Marthe. (Voyez Génin. Lettres de Marguerite, 1841, p. 192 et 193.)

⁴ Voyez le N^o 90.

⁵ C'est-à-dire, de vous en remettre à la volonté de Dieu.

la foy, qu'ilz ne vouldroient perdre pour mourir, — [s'il] n'est rien qu'ilz ne facent pour les conserver et garder, [encore] plus doivent *les distributeurs évangéliques*, et ne contaminer *la semence divine*⁶. A ceste cause, au chef des articles de leurs instructions, leur est enjoinct laisser les lieux « où ne sont receuz, et secourre [l. secouer] la pouldre de leurs piedz⁷. » — L'on peult dire « qu'il est receu. » — L'on respond, que à aultre n'appartient à envoyer évangélizer que à *l'espoux ministérial*⁸, que [l. qui] seul peult « recepvoir » ou regecter.

Sy chacun estoit vray ministre de l'Espoux, vous ne seriez en ceste peine. C'est la racine dont vient la maladie incurable, à laquelle sy ne pourvoiez, pour néant travaillez à cuyder nectoyer et guérir les branches⁹. Dieu me doint la grâce de ne cesser vous importuner, jusques ad ce que soiez le moyen, vers le Roy et Madame, que ordre y soit mis¹⁰! Et suractendant qu'il plaira à la bonté divine y pourvoir, vous supplie derechef, Madame, en l'honneur de la passion de nostre Seigneur¹¹, gardez qu'il ne se fasse. en cest affaire, chose qui puisse engendrer scandalle dont Dieu soit offencé et son serviteur¹² descrié! Vous congnoissez qu'il en est peu de telz. Ung mois est bien tost passé. S'il ne presche là¹³, [il] ne sera pas ailleurs infructueux, et sera tousjours sa monnoie bien receue.

⁶ Il veut dire qu'on ne doit pas la laisser outrager par ceux qui la refusent.

⁷ Év. selon St. Matthieu, XIII, 14. « Lorsque quelqu'un ne vous recevra point, et n'écouterà point vos paroles, secouez, en partant de cette maison, ou de cette ville, la poussière de vos pieds. »

⁸ Le chef du diocèse, qui pouvait seul accorder ou refuser la permission d'y prêcher. Briçonnet est bien loin de contester ce droit; il regrette seulement que l'archevêque de Bourges en fasse un mauvais usage.

⁹ Ces mots caractérisent assez bien la nature des tendances réformatrices de Briçonnet. Il ne songe nullement à supprimer la hiérarchie; et c'est précisément pour pouvoir la conserver, qu'il veut que les évêques deviennent de vrais ministres de Jésus-Christ.

¹⁰ Voyez les lettres de Briçonnet du 31 janvier et du 12 février.

¹¹ On était alors dans la troisième semaine du Carême.

¹² Michel d'Arande.

¹³ C'est-à-dire à Bourges.

95

ŒCOLAMPADE ET BONIFACE WOLFHARD à Zwingli ¹.
(De Bâle, 1^{ers} jours de mars 1524.)

Manuscrit autographe. Archives d'État de Zurich.

SOMMAIRE. Envoi des Thèses de *Farel. Succès de la Dispute* qu'il vient de soutenir.Huldricus Zuinglius Ecclesiastæ Tigurino Œcolampadius et Bonifatius ² gratiam optant et pacem in Christo.

En tibi *schædam conclusionum* ³ a *Gallo illo* ⁴ latine apud nos disputatam et ab *Œcolampadio* in maxima Christianorum corona ⁵ in vernacula interpretatam ⁶. Sophistæ sæpius vocati nusquam comparuere ⁷. Agunt tamen magnos interim thrasones, sed in angulis lucifugæ. Incipit tamen plebs paulatim illorum ignaviam et tyrannidem verbo Dei agnoscere. Deus det incrementum !

Jam quid *in hac disputatione* actum, tabellio ille, qui præse[n]s audivit omnia, summa tibi fide exponet. *Nuperam illam de matrimonio* ⁸ brevi impressam exhibebimus.

¹ Ce billet est écrit au bas des Thèses imprimées de Farel.

² *Boniface Wolfhard* (en latin *Lycosthenes*), natif de Buchen au diocèse de Wurtzbourg, avait commencé ses études à l'université de Bâle en 1517. Il était vicaire du curé de l'église de St.-Martin, où il administrait les sacrements. Les fonctions de prédicateur dans cette paroisse étaient exercées par Œcolampade.

³ Voyez le N° 91.

⁴ Guillaume Farel.

⁵ « In frequentissimo clarissimorum et eruditissimorum cœtu, » selon Farel lui-même. (V. sa lettre du 6 juillet 1525.)

⁶ Farel prononçant le latin à la française, Œcolampade dut traduire ses paroles en allemand. Voyez la lettre du 25 novembre 1527.

⁷ Il paraît cependant qu'il se présenta quelques opposants, si nous en jugeons par les paroles suivantes de Farel : « *Basilea*, ubi erat *Erasmus, Berus, Zicardus* [i. Sichardus], *Cantiuncula*, theologi illi, ut hi jurisperiti, in arenam descendimus, et sustinimus argumenta non levia nostrorum, ut Œcolampadii, Pellicani; sed Scripturis ita erant roborata, ut ne minimum quidem convellere potuerint [scil. adversarii]. » (Farellus Calvino, 11^a Junii 1545.)

⁸ La dispute du 16 février. Voyez le N° 91, note 1.

Hæc manè, urgente cive quodam et nuncio Tigurino, scripsimus in contione Œcolampadii, nec tum plura licuit per otium. In Domino vale.

(*Inscriptio* :) Pio juxta ac Christiano HuldricHo Zuinglio, Ecclesiasti Tigurino, suo in Christo majori.

96

JEAN ŒCOLAMPADE à [Pierre de Seville¹].

De Bâle, 9 mars 1524.

Œcolampadii et Zuinglii Epp. Basileæ, 1536, folio, f. 194 b.

SOMMAIRE. Les renseignements que *le chevalier Coct* m'a donnés sur votre activité évangélique m'ont beaucoup réjoui. Rendons grâce à Christ, de ce que la lumière de la vérité brille de nouveau sur *la France* ! Mais les progrès journaliers de l'Évangile m'ayant instruit de la résistance qu'il provoque, je devais en frère vous exhorter à persévérer dans la bonne voie. Nous avons entrepris une œuvre difficile et tout à fait au-dessus de nos forces. Nulle gloire à attendre des hommes, mais des afflictions de tout genre. Sachons obéir à Celui qui est notre tout, et nous n'aurons rien à redouter.

Joannes Œcolampadius suo N.

Pax et gratia à Christo nostro Salvatore ! *Anemundus* ille *Coc-tus*², et genere et pietate clarus, narravit nobis tuum in annuncian-do Evangelio fervorem, sedulitatem, prudentiam ac candorem: quod tanto majore voluptate pectora nostra perfudit, quanto majore nota *Gallias* sophistarum³ infamarat tyrannis. Gratia Christo, qui discussis tenebris undique veritatis radios fulgere facit,

¹ Notre supposition est fondée sur l'analogie qui existe entre la présente lettre et celle qui fut également écrite à l'instigation de Coct, par Zwingli, le 13 décembre précédent (N° 82). Le chevalier devait désirer que l'œuvre d'évangélisation commencée dans sa province du Dauphiné reçût de nombreux encouragements.

² V. le N° 66, note 2, et la lettre d'Anémond de Coct du 24 janvier 1524.

³ Les théologiens scolastiques. Voyez plus haut les lettres de Glareanus et de ses élèves.

et agrum quem, pastorum dormitatione, spinæ et zizaniæ occupant, repurgare incipit. Verùm, quoniam non ignoro qui successus sint Evangelii (nam partim ipse feci periculum, partim quotidiana, et quæ ante oculos obversantur, exempla docent), obnititur mirum in modum fortis ille armatus, ut custodiat atrium suum, ne diripiantur vasa ejus (Matth. XII, 29). Et est veritas sancta quidem, sed contradictoribus exposita plurimis. Proinde, dilecte in Christo, *nostræ fraternitatis* existimavi esse, ut te qualicumque exhortatione instimularem, ut faceres semper quod facis diligenter.

Magnæ molis opus suscepimus, et planè supra nostras vires.

Terra quam expugnare jubemur cultores habet fortissimos, potentes munitasque civitates. Ibi stirps est Enakim; Amalech habitat in meridie. Quid multis? Antichristi tota potentia se nobis opponet, neque laudis quippiam in hoc seculo expectandum. Invisi oportet simus omnibus hominibus, et peripsema toti mundo. Portanda erunt stigmata Christi. Contemptores nos vult dux noster Jesus, gloriæ, opum, voluptatum, amicorum, carnis, vitæ: amicos autem inopiæ, ignominia, crucis, solitudinis, mortis. Verùm terra quæ promittitur valdè bona est. Si propitius fuerit nobis Dominus, introducet nos in eam. Tantum non rebelles simus contra Dominum, nec timeamus populum terræ. Dominus ipse sit terror ac sanctificatio nostra; ipse sit gloria et corona capitis nostri; ipse fortitudo et petra refugii, et, sicut panem, illos devorare poterimus. Exarmati sunt, recessitque ab eis omne præsidium. Stulti principes Thaneos. Sapientes Pharaonis dant consilium insipientis. Arma impii pessima, vastata et plane inefficacia.

Audaces igitur et fortes simus in Domino, et in ore gladii verbi Dei invadamus impios, ut glorificetur Dominus Jesus, qui pollicitus est suis, ut eant super aspidem et basiliscum, et conculcent omnem virtutem inimici. Ne nobis in perpetuum exprobet incircuncisus Goliath, qui audet contradicere exercitui Dei viventis. In Domino, qui apprehendit brachium nostrum et confortat nos, poterimus omnia. Nam per Prophetam promittit: • Noli timere, vermicule Jacob, ego adjuvi te, redemptor tuus sanctus Israël. Posui te quasi plastrum et clavam dentatam. Triturabis montes, et comminues, et colles quasi pulveres pones. Ventilabis, et ventus tollet, et ut turbo disperges eos. Et tu exaltabis in Domino, et sancto Israël lætaberis. • (Es. XLI, 14-16.) Talia nobis subsidia promittit Christus. Fortes igitur simus, ab illo immarcessibilem recepturi

coronam. Hæc nunc, frater, ineundæ amicitiaë gratia scripsi, arbitratus non ingratum fore quicquid excidisset ex bucca. Quid enim non excusat charitas? Christus te conservet! Vale. Basileæ, 9 martii, anno 1524.

97

GUILLAUME FAREL à Corneille Scheffer.
De Bâle, 2 avril 1524.

J. E. Kappens Nachlese einiger . . . zur Erläuterung der Reformations-Geschichte nützlich. Urkund. Leipzig, 1727, in-8°, p. 602.

SOMMAIRE. L'Évangile est parfaitement bien accueilli en France. Gérard Roussel le prêche à Meaux; Michel d'Arande, à Alençon et à Bourges. Dans cette dernière ville, le peuple et même le clergé ont demandé au Roi que d'Arande pût prêcher malgré la défense de l'archevêque. Lyon a deux prédicateurs évangéliques.

Ex G. Farelli literis ad Cornelium Scepperum ¹.

Gallia nostra jam Christi verbum quàm lætissime excipit. Primariæ urbes in quibus floret et fructum facit, sunt Meldensis ², in qua communis præceptor Geraldus ille Rufus, magno et ardore et spiritu, Christum detonat pene in dies. Sequitur Alenconensis et Biturica ³, per Michuelem Arandum ⁴, vestratem, qui pauca Fabio

¹ Corneille Scheffer, natif des environs de Tournay, avait fait ses études à Paris avec Farel, et il était devenu vice-chancelier à la cour de Christiern II, roi de Dannemarck. (V. Kapp, l. cit., et l'ouvrage de Cyprian intitulé « Reformations-Urkunden. » P. II, p. 288.) Une lettre d'Érasme nous apprend qu'en 1531 Scheffer était conseiller de l'Empereur.

² Voyez ci-dessous les deux lettres du 6 juillet 1524.

³ Il semble que Marguerite d'Angoulême songeait déjà à l'évangélisation de son duché de Berry ou de celui d'Alençon, quand elle écrivait à Briçonnet [en septembre 1522] le billet suivant: « La seuretté du porteur et quelque petite lachetté de l'âme me deffend longue lettre ... Veuillez avoir pitié du pais où il m'avoit promis demourer quelque temps, qui est sy despourveu de gens de sa sorte, que, pour subvenir à la faulte de mon devoir, non faict par absence ou négligence, je l'ay prié y vouloir secourir les pauvres brebis. Car je sçay que n'avez acception de lieu ne de personne, mais que [le] salut des âmes soit.... » (Bibl. Impér. Manuscrit cité, fol. 213 a.)

⁴ Michel d'Arande (en latin Arandius ou de Aranda), ancien ermite,

contulit, ut de Sanctorum cultu abrogando ⁵. rursus in multis a *Fabro* commonefactus.

Huic contigit, cum *Bituris* verbum ante Nativitatem ⁶ annu-
ciasset, in quadragesima autem ⁷ Christo locum denegari, lata in
omnes, ut dicunt, qui illum audituri essent, excommunicationis
sententia, ac interminata huic, si pergeret, etiam carceris per-
petui pœna. Verùm populus, et quidem (mirum et inauditum!)
clerus illum postulavit et a *rege* obtinuit: quod fuere adsecuti non
sine magno Episcopi ⁸ malo, nam cum objurgatione regia pars, ut
vocant, temporalis illi adempta fuit.

Lugdunenses duos habent declamatores, christianè verbum trac-
tantes, quorum alter *Jacobita* et *Theologus Parisius* ⁹, etc.

Basileæ, 2 Aprilis 1524.

98

LE FÈVRE D'ÉTAPLES à Farel, à Bâle.

De Paris, 20 avril (1524).

Inédite. Manuscrit autographe. Bibl. Impér. Coll. Du Puy, vol. 268.

SOMMAIRE. J'ai remis tout de suite à l'évêque de Meaux les livres que vous m'avez
envoyés. Son absence m'a empêché d'en prendre connaissance, mais j'ai lu, en atten-
dant, ceux que je tenais d'*Antoine Du Blet* de Lyon. J'ai reçu également votre se-
conde lettre et deux livres de *Zwingli*. Tous les ouvrages que vous m'envoyez d'Alle-

était compatriote de Scheffer. Sa vie est très-peu connue. Nous l'avons vu
séjourner à la cour et faire des lectures de l'Écriture sainte à la reine-
mère (N° 55). Marguerite d'Angoulême le prit plus tard à son service et le
nomma son aumônier. (V. ci-dessous la lettre de Michel Bentin du 8 oc-
tobre 1524.)

⁵ V. le N° 19, note 1.

⁶ Pendant l'Avent de l'année précédente.

⁷ Kapp a fondu deux mots en un seul et lit *Antichristo*, ce qui forme un
contre-sens.

⁸ Il faudrait proprement *archiepiscopi*. V. le N° 90, note 3.

⁹ *Aimé Maigret*. (V. ci-dessous l'apostille de la lettre de Le Fèvre du
6 juillet 1524.) Ce doit être le personnage mentionné par Farel, dans la
dispute de Lausanne, comme s'étant ouvertement prononcé pour l'Évan-
gile: «L'Université de Paris comment a-t-elle fait au docteur *Maigret*,
qui voulait maintenir ce qu'il avoit dit en Sorbonne...?» (Ruchat, IV, 318.)

magne me placent infiniment. Saluez *Fcolampade, Ugwald et Zwingli. Roussel, Antoine, Matthieu, l'élu* et son père, *Pierre Du Fossé*, les hommes et les femmes qui aiment Christ, vous saluent.

Guillaume chariss. frater, gratia et pax Domini nostri Jesu Christi tecum!

De literis et libris quos ad me dudum misisti ¹, quas tibi gratiarum actiones rependam? Libros illos continuo tradidi *Reverendo patri D[omino] meo* ² legendos, neque propter ejus absentiam licuit mihi illos legisse. Alios tamen interim legi quos ad me misit vir egregie christianus *Antonius à Blet* ³ Lugdunensis, videlicet: Catechesin *Joannis Loniceri* ⁴; Apologiam *Simonis Hessi* ⁵ in *Roffensem* ⁶, cum Epistola (suppresso auctoris nomine) de potestate ecclesiastica; Annotata quadam *Melanchthonis* in Paulum, Lucam et Joannem ⁷; Confutationem determinationis *M. N.* [i. Magistrorum nostrorum] *Paris[iensium]* ⁸; *Zynglii* Institutionem quandam ad

¹ C'étaient les livres demandés par Le Fèvre dans sa lettre à Farel du 13 janvier. V. le N° 85.

² Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux.

³ *Antoine du Blet*. Ce gentilhomme, natif de Lyon, s'occupait de commerce ou de banque, et, dans ses voyages d'affaires en Suisse et en Allemagne, il servait avec zèle la cause de la Réformation.

⁴ Catechesis de bona Dei voluntate erga quemvis Christianum. Deque Sanctorum cultu et invocatione. *Io. Loniceri* (s. l.), in-4° de 36 feuillets. La dédicace est datée d'Essling, VII. Cal. Junias an. Christi xxij. — Ce livre et les suivants sont écrits dans le sens des Réformateurs. Nous en donnerons les titres in-extenso, afin de préciser le caractère des ouvrages qui plaisaient tant à Le Fèvre d'Étapes.

⁵ Apologia *Simonis Hessi* adversus *Roffensem* episcopum anglicanum, super concertatione eius cum *Ulrico Veleno*, an *Petrus* fuerit Romæ, et quid de primatu Romani Pontificis sit censendum. Addita est Epistola eruditissima de ecclesiasticorum Pastorum potestate, auctoritate et officiis in subditos, et subditorum in superiores obedientia. (Basileæ) 26 feuillets in-4°, y compris le titre. A la fin du premier traité: «*Julio Mense, M.D. xxij.*» Ce livre est attribué à *Urbanus Rhegius* (en allemand *Rhieger*), pasteur à Augsbourg.

⁶ Jean Fisher, évêque de Rochester.

⁷ *Melanchthonis* Annotationes in Epistol. Pauli ad Romanos unam et ad Corinthios duas. Argentorati, 1523, in-8°. — Ejusdem in Evangel. Joannis et Matthæi annotationes. Basileæ, 1523, in-8°.

⁸ «*Confutatio determinationis Doctorum Parrhisiensium, contra M. L. ex Ecclesiasticis doctoribus desumpta, denuo recognita et locupletata. Adjuncta est Disputatio Groningæ habita, cum duabus Epistolis non minus piis quam eruditis ... Basileæ, an. 1523.*» Petit in-8° de 16 et de 327 pp. La Réfuta-

studia ⁹, quam misi ad *Mileum* ¹⁰ *tuum*, qui grammaticos moderatur in collegio *Cardinalico* ¹¹, ut scis : Problemata quedam *Othonis* de ratione evangeliorum ¹², quæ non admodum probo.

Cæterùm secundas abs te percepi per quendam *Scotum* ab Urbe ¹³ remeantem, cæcum, et arbitror bis cæcum, et *Zynglium* De canone missæ ¹⁴ et Apologiam ¹⁵. *Omnia quæ à te veniunt et Germaniâ mihi maximè placent*. Catechesin ¹⁶ habebam, pro illa tamen et cæteris tibi gratias ago quàm plurimas. Meministi cujusdam *Pomerani* ¹⁷: optassem hypothesin libri ¹⁸, ut amplius cognovissemus quidnam promittit.

tion se termine (p. 259) par une Lettre commençant ainsi: « M. N. Parisiensibus salutem et sanam mentem. » Elle a pour date « ad Kalendas Iunias 1521. » (V. le N° 38, note 4.) — La première des deux Lettres annoncées dans le titre fournit des renseignements sur la dispute de Groningue. La seconde, datée du 2 janvier 1521, est intitulée comme suit: « Epistola docti cujusdam ... et Christiani viri, de certa in Deum fiducia habenda, de ceremoniarum usu et superstitione, de confessione, de ordine ecclesiastico, et de causa *Lutheri*, quid censendum à verè Christiano. » L'ouvrage est terminé par une énergique lettre de Luther à Capiton, écrite de la Wartbourg, le 17 janvier 1522.

⁹ Quo pacto ingenui adolescentes formandi sint, Præceptiones pauculæ, *Huldrycho Zwinglio* autore. Basileæ (Jo. Bebelius) M.D.XXIII, in-8° de 12 feuillets. L'ouvrage est adressé à Gerold Meier, beau-fils de Zwingli, et daté de Zurich le 1^{er} août 1523.

¹⁰ *Miles Perrot*. Voyez la lettre du 1^{er} janvier 1524, note 8.

¹¹ Le Collège du cardinal Le Moine, dans lequel Le Fèvre avait enseigné longtemps la philosophie et les mathématiques.

¹² Problemata *Othonis Brunfelsii*. I. De ratione Evangeliorum. II. Quare in Parabolis locutus sit Christus. Ad Joannem Schottum, Libr.[arium] Argent.[inensem]. S. l. s. a. In-4° de 12 feuillets.

¹³ Rome.

¹⁴ De Canone Missæ *Huldrychi Zwinglii* Epichiresis. (Tiguri, 1525) in-4°. La dédicace, adressée à Théobald de Geroldsegg, administrateur du convent d'Einsiedeln, est datée du 29 août 1523.

¹⁵ Apologia, qua in publicis Helvetiorum comitiis Bernæ congregatis, ad quædam falso sibi intentata crimina respondit *Huldricus Zwinglius*. Anno M.D.XXIII.

¹⁶ Voyez la note 4.

¹⁷ Surnom de Jean Bugenhagen. (V. le N° 74, note 7.)

¹⁸ C'est-à-dire, l'indication du sujet de son livre. Farel avait peut-être parlé d'avance à Le Fèvre du commentaire de Pomeranus sur les Psaumes ou de l'écrit qui parut sous ce titre: « Postillatio Joan. Bugen-hagii *Pomerani* in Evangelia, usui temporum et Sanctorum totius anni servientia. Habes hic et concionum et meditationum copiosissimam sylvam, quisquis es, cui cordi est pietas. » Basileæ, apud Jo. Bebelium, 1524, in-8°.

Œcolampadium salutabis verbis meis in Christo plurimum, et cum dabitur, *Ugaldum*¹⁹. Si aliquando scribes ad egregium virum *Zynglium*, memineris salutationis meae²⁰. Salutatur te in visceribus Christi *Girardus*²¹, *Antonius*²², *Matthaeus*²³, *electus*²⁴ et pater²⁵, et ceterum tum viri tum mulieres qui amant nomen Christi²⁶. Insuper plurimum *Petrus Focceus*²⁷. Parisiis, xx Aprilis (1524)²⁸.

Tuus ex animo et semper tuus

J. FABER.

(*Inscriptio* :) Carissimo amico Guillermo Farello Basileae.

(Au verso on lit ces mots de la même main :))

• *Thomæ Rhetio Helretio* in officina Baseliensi pro Dilectiss. Compatri meo *M. Petro Gorraeo*²⁹ doctore Med. •

¹⁹ *Huldreich Hugwald* (en latin *Udalricus Hugobaldus*, et par abréviation *Hugaldus*) naquit à Wyle en Thurgovie (1496). Après avoir visité la plus grande partie de l'Allemagne, il vint étudier à Bâle en 1519, et il y publia les ouvrages suivants : « *Udalrici Hugualdi Durgei adolescentis Dialogus, studiorum suorum proemium, et militiae initium.* » S. I. (1520, mense Septembri). Cet ouvrage est dédié aux seigneurs des Ligues suisses par une lettre datée du 29 juillet 1520. — « *Epistola ad sanctam Tigurinam ecclesiam,* » 1521, in-4°. — « *Ad omnes qui Christum, seu regnum Dei, ex animo quaerunt, Ulrichi Hugualdi Epistola,* » 1522, 6 pages in-4°. Ses lettres à Vadian (Manuscrits de la bibliothèque de St.-Gall) témoignent d'une grande culture littéraire.

²⁰ Le Fèvre éprouvait depuis longtemps de la sympathie pour Zwingli. Glareanus écrivait à ce dernier, le 9 juin 1519 : « *Salutat te Faber Stapulensis, apud quem [de te tam] sedulo quam verè praedicavi.* »

²¹ *Gérard Roussel*. Malgré ses prédications journalières à Meaux, il venait parfois à Paris. (V. les lettres du 2 avril, du 6 et du 13 juillet 1524.)

²² C'est probablement *Antoine Papillon*. (Voyez plus loin sa lettre du 7 octobre 1524.)

²³ *Matthieu Saunier*, prédicateur dans le diocèse de Meaux.

²⁴ Le titre d'*élu* désignait le fonctionnaire chargé, dans un district, de la répartition des impôts. Cet emploi était alors rempli à Meaux par *Nicolas Le Sueur*, le même probablement qui, de 1533 à 1537, occupa l'office de lieutenant général du bailliage. V. le N° 102, n. 1, et Toussaints Du Plessis, op. cit. I, p. 729.

²⁵ Ce ne peut être que le père de Nicolas Le Sueur. Il résidait à Meaux. (V. la lettre de Sudorius du 15 mai, et celle de Roussel à Farel du 24 août.)

²⁶ Les membres de la petite église évangélique de Paris, dont l'existence est constatée par la lettre du 13 juillet 1524.

²⁷ Ce personnage nous est inconnu.

²⁸ L'indication de l'année est de la main de Farel.

²⁹ *Pierre de Gorris*, médecin, natif de Bourges, qui se fit agréger en 1511 à la Faculté de médecine de Paris. (Biographie univ.) Il avait peut-